

SOMMARIO

INTRODUCTION	3
1 REMERCIEMENTS	4
2 LISTE DES FIGURES ET DES TABLEAUX	5
3 LISTE DES ABREVIATIONS	7
4 RESULTATS PRINCIPAUX	9
5 PRESENTATION DU BURUNDI	10
5.1 Contexte général	10
5.2 Contexte historique des violences	10
6 JUSTIFICATION ET CONTEXTE ET DE L'ENQUETE CAP	12
6.1 Justification de l'enquête	12
6.2 Contexte de l'enquête sur le plan mondial	12
6.3 Contexte de l'enquête sur le plan national	13
6.4 Politiques, stratégies et cadre juridique nationaux concernant la violence sexuelle	14
6.4.1 Politiques et rôle de la Société Civile	14
6.4.2 Stratégies	15
6.4.3 Cadre juridique national concernant la violence sexuelle	15
6.4.4 Rôle du système de sureté et judiciaire pour la prise en charge de cas de violence sexuelle	16
6.4.5 Procédure judiciaire en cas de viol	16
6.4.6 L'actualité	17
7 METHODOLOGIE DE LENQUETE	17
7.1 Etude Cap: Définition des Connaissances, Attitudes et Pratique	17
7.2 Objectifs	18
7.3 Définition des concepts	18
7.3.1 Violence basée sur le genre et violence sexuelle	18
7.3.2 Violence et Viol en kirundi	19
7.4.1 Approche qualitative : interviews en profondeur aux acteurs, interviews intégrées aux victimes, groupes de discussion focalisés ; organisation des interviews intégrés avec les victimes et des Groupes de discussion focalisés dans les écoles secondaires.	19
7.5.1 Préparation du questionnaire	21
7.5.2 Préparation de l'enquête	21
7.5.3 Réalisation de l'enquête, échantillonnage	21
7.5.4 Valeurs éthique de l'étude	22
8 RESULTATS DE L'ENQUETE POPULATION GENERALE	23
8.1 Distribution des interviewés par provinces	23
8.2 Caractéristiques socio-démographiques des interviewés	23
8.2.1 Qui est le chef de famille des interviewés	23
8.2.2 Les décisions concernant la santé dans la famille	24
8.2.3 Fréquentation scolaire des interviewés	25
8.2.4 Compétences dans l'écriture et la lecture	26
8.2.5 L'appartenance religieuse	27
8.2.6 Etat civil	27
8.2.7 Occupation	28
8.2.8 Accès aux services de santé de proximité	29
8.2.9 Qui était tombé malade?	30
8.2.10 Santé reproductive	30
8.2.11 Contraception	31
8.2.12 Méthode contraceptive utilisée avant	32
8.2.13 Méthode contraceptive actuellement utilisée	32
8.3 Connaissances Aptitudes et Pratiques concernant la Violence Sexuelle	33
8.3.1 Qu'est-ce que tu entends pour violence sexuelle?	33
8.3.2 Quelles sont, d'après les interviewés, les conséquences pour la victime	34
8.3.3 Où la victime peut trouver de l'aide	35
8.3.4 Combien de temps maximum doit-il passer pour pouvoir prévenir les conséquences d'un viol ?	35
8.3.5 Quelles conséquences pensez-vous que peut avoir une personne victime secondaire de VS ?	36
8.3.6 Que pourrait-on faire pour prévenir la VS ?	37
8.3.7 Avez-vous été témoins d'un cas de violence sexuelle	37
8.3.8 Ce que les personnes ferez s'elles sauraient témoins d'un cas de violence sexuelle	37
8.3.9 Ce qu'ils ont fait effectivement les témoins d'un cas de violence sexuelle	38
8.4.1 Formes de violences enquêtés dans l'étude	40

8.4.2	Violence physique (N=1723)	42
8.4.3	Violence Verbale (N=1723)	43
8.4.4	Violence par dénudation.....	45
8.4.5	Violence sexuelle sans ou avec pénétration	46
8.5.1	Type de violence et provinces de résidence	51
8.7	Type de violence et provinces et autres facteurs associés	53
8.6.1	Est-ce que le père et/ou le mari dans la position de chef de famille protège la victime des différentes formes de violence ?	53
8.6.2	L'hypothèse de départ est que l'absence de protection d'un père et/ou d'un mari puisse rendre les victimes potentielles plus vulnérables.....	53
8.6.3	Niveau d'instruction et violences	56
8.6.4	Occupation et violence	57
9	RESULTATS DES INTEVIEWS EN PROFONDEURS AUX ACTEUR ET DES GROUPES DE DISCUSSION FOCALISES.....	59
9.1	Eléments émergés des interviews en profondeurs	59
9.2	Eléments émergés des Groupes de Discussion dans les Lycées.....	61
10	RESULTATS DES INTERVIEWS INTEGREES AVEC LES VICTIMES.....	63
10.1	Les 51 victimes fillettes et femmes.....	63
10.3	Commentaires aux cas de viol rencontrés.....	67
11	CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	68
11.1	Le contexte	68
11.2	L'aspect juridique.....	68
11.3	L'aspect médical.....	68
11.4	L'aspect psychologique.....	68
11.5	Les Connaissances.....	68
11.6	Les Attitudes.....	68
11.7	Les Pratique	68
11.8	Le rôle de la sensibilisation.....	68
12	BIBLIOGRAPHIE	68
13	ANNEXES.....	68
13.1	Instruments quantitatifs et qualitatifs utilisés pour l'étude.....	68
13.2	Liste des personnes interviewés par Province.....	68
13.3	Synthèse des interviews intégrées avec les victimes.....	68

INTRODUCTION

But principal de l'étude est de fournir des données quantitatives et qualitatives devant permettre de documenter et analyser les connaissances, les aptitudes et les pratiques de la population de provinces ciblées en matière de violences sexuelles.

La recherche a été réalisée en deux phases, la première (19 Février – 30 Juin 2013) menée par une anthropologue médicale, la deuxième (16 Septembre 9 décembre 2013) par une psychologue clinique, expert en ethnopsychiatrie appuyée par des épidémiologistes de l'Institut de Physiologie Clinique du Conseil National de recherche Italien.

Pour mesurer la prévalence du phénomène Violences Sexuelle il a été dessinée et utilisée une enquête CAP qui a prévu la réalisation et administration d'un questionnaire à la population générale et la réalisation de 93 interviews individuelle et de groupes (dont 50 ont été des interviews intégrées aux victimes de viol) outre que 11 groupes de discussion dans 5 provinces du Burundi : Cibitoke, Muramvya, Buzanza, Bujumbura Rurale et Bujumbura Mairie.

Les cibles touchées par l'étude ont été les responsables des services de prise en charge des victimes; les leaders locaux et religieuses ainsi que les leaders des associations féminines (y compris de victimes de VS) et masculins et de promotion des droits de l'homme, les journalistes et les juristes, les responsables de Ministère de la Santé Publique et de la Solidarité National, de l'ISTEEBU et de l'Education, le Commissariat General de la Police Judiciaire, les OPG responsables des « Point focal mineurs », les responsables de Parqué.

Concernant les victimes de VS pour la récolte des informations on a réalisé des interviews cliniques intégrés, soit en groupe que individuelles, auxquelles les victimes étaient accompagnées par l'opérateur qui suit leur cas et qui pouvait les aider à raconter.

1 REMERCIEMENTS

2 LISTE DES FIGURES ET DES TABLEAUX

8.1 Distribution des interviewés par provinces

Distribution des interviewés par province et sexe

8.2 Caractéristique sociodémographiques des interviewés

Distribution par sexe et personne chef de famille des interviewés

Distribution pas sexe et personne qui prend la décision sur la santé personnelle et des enfants de la famille des interviewés

Distribution pas sexe et personne qui prend les décisions concernant de la famille des interviewés

Niveau scolaire femmes

Niveau scolaire hommes

Compétences dans lecture et l'écriture des femmes interviewées

Compétences dans lecture et l'écriture des hommes interviewés

Distribution par sexe et appartenance religieuse des interviewés

Distribution de l'Etat civil entre hommes et femmes interviewés

Etat Civil hommes et femmes interviewés

Distribution par sexe et âge de la première relation avec cohabitation

Distribution de l'occupation des femmes interviewées

Distribution de l'occupation des homes interviewés

Distribution par sexe des services de santé du CDS le plus proche des interviewés

Distribution par personne de la famille qui à consulté le CDS

Distribution par sexe et lieu d'accouchement du dernier enfant nait dans la famille des interviewés

Distribution par sexe et personne qui a assisté l'accouchement

Distribution entre femmes et hommes des connaissances sur les méthodes contraceptives

Distribution entre femmes et hommes de la dernière méthode contraceptive utilisée

Distribution entre hommes et femmes de ce que les interviewés entendent pour « violence sexuelle »

Distribution entre hommes et femmes des information reçus sur la violence sexuelle

Distribution entre hommes et femmes des connaissances concernant les conséquences des violences sexuelles

Distribution entre hommes et femmes des connaissances concernant l'aide que une victime peut trouver

Distribution des connaissances concernant le temps maximum que il doit passer pour pouvoir prévenir les conséquences d'un viol

Distribution par sexe des connaissance concernant les conséquences que peut avoir une personne victime secondaire de VS

Distribution entre femmes et hommes qui ont été témoins ou pas d'un cas de violence sexuelle

Distribution par sexe de ce que les personnes ferez s'elles sauraient témoins d'un cas de violence sexuelle

Distribution par sexe de ce que les témoins d'un cas de violence sexuelle ont fait effectivement

8.3 Violence subie par les interviewés(tabella)

Distribution entre femmes et hommes des nombre de formes de violences subie dans les dernières 12 mois par les interviewés

Distribution entre femmes et hommes d'autre formes de violences subie dans les dernières 12 mois par les interviewés témoins d'un cas de viol

Distribution par sexe et l'âge des sujets ayant subi dans les derniers 12 mois au moins une forme de violence

Distribution par provinces et par sexe des sujets ayant subi dans les derniers 12 mois au moins une forme de violence

Distribution par sexe et âge des sujets ayant subi dans les derniers 12 mois violence physique
Distribution par provinces et par sexe des sujets ayant subi dans les derniers 12 mois violence physique
Distribution par sexe et fréquence de violences physique subi par les sujets dans les derniers 12 mois
Distribution par sexe et âge des sujets ayant subi dans les derniers 12 mois violence verbale
Distribution par sexe et provinces des sujets ayant subi dans les derniers 12 mois violence verbale
Distribution par sexe et fréquence de violences verbale subi par les sujets dans les derniers 12 mois
Distribution par sexe et âge des sujets ayant subi dans les derniers 12 mois violence par dénudation
Distribution par sexe et provinces des sujets ayant subi dans les derniers 12 mois violence par dénudation
Distribution par sexe et fréquence de violences par dénudation subi par les sujets dans les derniers 12 mois
Distribution par sexe et âge des sujets ayant subi dans les derniers 12 mois violence sexuelle
Distribution par sexe et provinces des sujets ayant subi dans les derniers 12 mois violence sexuelle
Distribution par sexe et provinces des sujets ayant été témoins d'un cas violence sexuelle
Distribution par sexe et fréquence de violences sexuelles subi par les sujets dans les derniers 12 mois

8.4 Les probables facteurs de risque associés aux violences

Logistique binaire facteurs associés (âge, sexe féminin et provinces) à la violence physique
Logistique binaire facteurs associés (âge, sexe féminin et provinces) à la violence verbale
Logistique binaire facteurs associés (âge, sexe féminin et provinces) à la violence par dénudation
Logistique binaire facteurs associés (âge, sexe féminin et provinces) à la violence sexuelle
Logistique binaire facteurs associés (âge, sexe féminin et provinces) à l'avoir été témoin d'un viol
Distribution des différentes formes de violences par sexe et par le chef de famille actuelle des familles des interviewés
Logistique binaire facteurs associés (âge, femmes chef de famille et provinces) à la violence sexuelle
Distribution des différentes formes de violences par niveau d'instruction des interviewés
Distribution des différentes formes de violences par l'occupation des interviewés
Distribution des différentes formes de violences par le type d'occupation des interviewés

3 LISTE DES ABREVIATIONS

A.D.D.F. : Association pour la Défense des Droits de la Femme

ADRA: Adventist Development and Relief Agency

A.F.J. :Association de Femmes Journalistes

A. F.J. B. : Association de Femmes Juristes du Burundi

BAQN : Bureau des Associations des Quartiers Nord

CAFOB : Collectif des Associations et ONG féminines du Burundi

CAP : Connaissances-Attitudes-Pratiques

CCM. : Comitato Collaborazione Medica

C.D.S. : Centre de Santé

C.D.F.C. Centre Développement Familial et Communautaire

CEDEF : Convention contre toutes les Formes de Discrimination à l'Egard de la Femme

CD : Code Pénal

C.J.K. :Centre Jeunes Kamenge

CIRGL : Conférence Internationale sur la Région de Grands Lacs

EG : Entrevue de groupe

F.AW.E. : Forum For African Women Educationalists Burundi Chapter ((Forum des Educatrices Africaines)

F : Féminin

M : Masculin

FC : Focus group

FNUAP/UNFPA: United Nations Population Fund

GD : Groupe de discussion

GVC: Gruppo Volontari Civili

IMC : International Medical Corps

IRC : International Rescue Committee

ISTEEBU : Institut de Statistiques et d'Etudes Economiques du Burundi

ISV-Seruka : Initiative Seruka pour les Victimes de Viol.

MEN : Ministère de l'enseignement de base et secondaire, de l'enseignements des métiers, de la formation professionnelle et de l'alphabétisation

MEBSEMFPFA : Ministère de l'Enseignement de Base et Secondaire, de l'Enseignement des Métiers, de la Formation Professionnelle et de l'Alphabétisation

MSNDPHG : Ministère de la Solidarité Nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre

OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement

ONG : Organisation Non Gouvernementale

OPARIBU : Observatoire de la Parité au Burundi

O.P.J. : Officier de la Police Judiciaire

PRIO : Peace Research Institute Oslo

PNSR: Plan National de Santé Reproductive

PNUD/UNDP : Programme des Nations Unies pour le Développement

SVI: Servizio Volontariato Internazionale

THARS: Trauma Healing And Reconciliation Services

UGAPF : Union des groupements et associations pour la promotion de la femme

UNIFEM : Organisation des Nations Unies pour les Femmes

VBG : Violences basées sur le genre

VS : Violence sexuelle

VIH/SIDA :Virus de l'Immunodéficience Humaine/ Syndrome de l'Immunodéficience Acquise

4 RESULTATS PRINCIPAUX

Caractéristiques sociodémographiques, état civile, niveau d'étude, occupation et accès aux services de proximité pour la santé, y compris la santé reproductive, des enquêtées

Prévalence des différentes formes de violence par sexe, classe d'âge et province de résidence

Réactions et recours des survivantes des violences

5 PRESENTATION DU BURUNDI

5.1 Contexte général

La république du Burundi est un pays de hauts plateaux d'Afrique centrale situé au cœur de la région des Grands Lacs. De tous les pays voisins, c'est le Rwanda qui demeure le plus proche du Burundi, car ces deux pays partagent des identités géographiques, humaines et historiques, sans compter de nombreux particularismes linguistiques provenant d'une situation similaire avec les langues locales. Burundi, Rwanda et Congo-Kinshasa sont des ex colonies belges. Bien que le Burundi (avec une superficie de 27 834 km²) reste avec le Rwanda (au nord) l'un des plus petits États du continent, sa densité de population est l'une des plus fortes.

Suivant la Banque Mondiale, en 2012, la population du Burundi était estimée à 9,850 millions d'habitants, dont (estime 2006) le 66,9% serait la population pauvre en fonction du seuil de pauvreté national. Cela dit, au moins 15 % de la population burundaise est constituée de *réfugiés*, de *rapatriés*, de *refoulés*.

Selon des estimations datant de 1996, quelque 70 % de la population serait de religion chrétienne (60 % de catholiques et 9 % de protestants), alors que près du 30 % de la population serait animiste. Les musulmans représentaient environ 1% de la population. La plupart des Burundais portent des noms chrétiens et ont été baptisés.

Les Hutus représentaient 85 % de la population, les Tutsis, 14 %, et les Twas (pygmées), 1 %. Tous les Burundais d'origine, quelle que soit leur ethnie (hutue, tutsie ou twa), parlent la même langue, soit le kirundi, une langue bantoue celle-ci est aujourd'hui la langue nationale. Au Burundi le français et le swahili constituent des langues véhiculaires importantes. Le français, en tant que langue co-officielle avec le kirundi est essentiellement appris à l'école et utilisé dans des situations formelles ou officielles.

5.2 Contexte historique des violences

Le Burundi, comme le Rwanda (leurs histoires se confondent au moins jusqu'à l'Indépendance), aurait été peuplé vers le VIII^e siècle avant notre ère par des Batwas ou Twas, une population pygmoïde vivant de chasse dans la forêt qui seraient venus de l'Ouest. Quelques siècles plus tard, un peuple d'agriculteurs qui maîtrisait le fer, les Hutus, auraient cohabité avec les Tutsis, des pasteurs venus du Nord, qui se seraient installés progressivement entre les Xe et le XVe siècles. Ces trois communautés d'origines différentes se sont assimilés les unes aux autres avec le temps et ont fini par partager la même langue et la même religion. Si bien que la distinction entre Hutus et Tutsis était présente à l'époque du royaume, en tant que distinctions sociales (un Tutsi pouvait devenir Hutu et vice versa), cette distinction entre Hutus et Tutsis se renforcera avec l'arrivée des colonisateurs allemands, puis belges.

Au début du mandat belge en 1916, l'Administration reprit la politique de «contrôle indirect» sur le Burundi et continua de s'appuyer sur les autorités en place, c'est-à-dire le mwami et l'aristocratie tutsie. Le gouvernement colonial belge confia définitivement à l'Église catholique tout le secteur scolaire et le domaine de la santé. Le mythe des «Tutsis évolués» et des «Hutus faits pour obéir» fut méthodiquement véhiculé pendant plusieurs décennies par les missionnaires, les enseignants, les intellectuels et les universitaires, qui accréditèrent cette vision de la société rwandaise et burundaise jusqu'à la fin des années soixante. Ainsi, les Tutsis bénéficièrent d'avantages considérables aux dépens des Hutus. Les Hutus furent soumis aux travaux forcés dans les plantations, les chantiers de construction, les scieries, etc. Les Tutsis avaient l'ordre de fouetter les Hutus, sinon ils risquaient de se faire fouetter eux-mêmes par les colons belges. «L'un des événements historiques qui facilita la transposition du plan idéologique à la vie quotidienne de la « fiction coloniale » de l'ethnie fut, sans aucun doute, le recensement de la population

(...) des années trente. Durant cette occasion, parmi les données d'identification d'un individu, apparaît pour la première fois la mention d' «identité ethnique », qui était ainsi fixée sur les documents personnels. En absence d'éléments certains, le critère de l'appartenance à l'un ou à l'autre groupe fut identifié dans le nombre de chef de bétail possédé : avec dix vaches et plus on devient Tutsi, avec moins Hutus. » (M. Fusaschi 2000 pp 122 – 123)

Après la Seconde Guerre mondiale, les mouvements de décolonisation atteignirent le Burundi et le Rwanda. Le processus qui amena les Pays de la zone de grands lacs vers l'Indépendance fut comble de violence et des déstabilisation des sociétés autochtones. C'est en 1959 par la révolution sociale au Rwanda qui s'ouvre l'époque des violences de masse, qui utilise comme leviers l'opposition tutsis-hutus, qui ont amené au génocide burundais du 1972 (il n'y a pas de chiffres exactes mais certains parlent de 100.000 d'autre de 400.000 morts parmi les hutus) et à celui du Rwanda en 1994 (1 million de morts parmi les tutsis) sans compter les millions de réfugiés et déplacés que ces conflits ont engendré.

Le Burundi accéda à l'indépendance le 1er juillet 1962 et devenait une monarchie constitutionnelle, le tout dans un climat de conflits ethniques accentués par la crise du Rwanda et la rébellion au Congo belge. En fait, l'accession à l'indépendance marqua le début de 30 ans d'instabilité politique au cours desquels se succédèrent de nombreux coups d'État de la part des militaires tutsis et des insurrections hutues suivies de massacres massifs des insurgés (1965, 1972, 1988, 1992).

Le Burundi a été le théâtre d'une guerre civile à partir de 1993 jusqu'à la signature à Arusha en Tanzanie, de l'Accord de Paix et de Réconciliation au Burundi, le 25 août 2000. Six ans plus tard, la signature de l'Accord de Cessez-le-feu le 7 septembre 2006 entre le Gouvernement du Burundi et le mouvement Palipehutu-Forces nationales de libération (FNL), mettait fin au conflit armé. Cette guerre fut désastreuse non seulement en pertes en vies humaines (de 1993 à 2005 selon France 24, 300.000 auraient été les morts), mais également au niveau de l'impact socio-économique à long terme. En effet, le Burundi se classe 185e sur 187 selon l'Indice de développement humain (IDH)¹, alors que son taux d'alphabétisation est de 66%, et que le nombre de personnes vivant avec moins d'un dollar par jour est de 55%. De plus, de nombreuses études énoncent la pauvreté et un faible taux d'éducation comme étant des facteurs de vulnérabilité pour les enfants en ce qui a trait à l'exploitation à des fins sexuelles ou autres. Suivant l'évaluation rapide réalisé par UNICEF en Avril 2012 sur l'exploitation sexuelle commerciale des enfants, filles et garçon su Burundi «la grande majorité des enfants burundais souffre inévitablement des conséquences directes et indirectes du conflit. Les enfants sont souvent témoins ou victimes de ces tensions et des pires formes de violence. La majeure partie de la population, soit 52 %, est âgée de moins de 18 ans³. Les enfants sont souvent appelés à travailler et à assumer des responsabilités d'adultes pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. Fait important à considérer, 90% de la population burundaise vit en milieu rural⁴. Couramment, les enfants provenant de milieux ruraux sont affectés à différents travaux en fonction de leur genre et des saisons de récoltes, au détriment de leur éducation formelle⁵

¹ Fonds des Nations Unies pour le développement, Rapport sur le développement humain, Tableau 1: Indice de développement humain et ses composantes, 2011, p. 145, disponible en ligne au http://hdr.undp.org/en/media/HDR_2011_FR_Table1.pdf

² Fonds des Nations Unies pour l'Enfance, Burundi Statistiques, disponible en ligne http://www.unicef.org/french/infobycountry/burundi_statistics.html

³ ⁴ Fonds des Nations unies pour l'enfance, Analyse de la situation de l'enfant et de la femme Burundi, mai 2009

⁴ Organisation Internationale du Travail, Le Travail des enfants au Burundi, étude réalisée par Onesphore NDUWAYO, Bujumbura, Février 2009, p.13

⁵ Organisation Internationale du Travail, Le Travail des enfants au Burundi, étude réalisée par Onesphore NDUWAYO , Bujumbura, Février 2009, p..6

6 JUSTIFICATION ET CONTEXTE ET DE L'ENQUETE CAP

6.1 Justification de l'enquête

Violation généralisé des droits de l'homme et obstacle majeur à la réalisation de l'égalité des genres, la violence basée sur le genre persiste dans tous les pays du monde et frappe majoritairement les femmes et les petites filles.

Cette situation a retenu l'attention de la communauté internationale et des instances régionales. En effet, la Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs a initié le protocole sur la prévention et la répression de la violence sexuelle contre les femmes et les enfants. Ce protocole, au-delà des mesures répressives, préconise des mesures de prévention et de protection.

Dans le cadre de la mise en œuvre de son projet de lutte contre les violences sexuelles dans trois provinces du Burundi (Bujumbura Mairie, Cibitoke et Muramvya), l'ONG CCM en partenariat avec l'association Initiative Seruka pour les Victimes de Viol et grâce au cofinancement de l'UE, envisage le renforcement de la collaboration entre une association de la société civile, ISV, qui est la référence nationale dans le domaine de la prise en charge des victimes et les institutions sanitaires et d'assistance sociale publiques locales. Cette collaboration a l'objectif d'augmenter les possibilités pour les victimes de violence sexuelle d'accéder aux soins médicaux, à l'accompagnement psychosocial et à la réinsertion sociale dans la communauté d'origine.

Au-delà des zones citées, le partenaire ISV est actif aussi au niveau des provinces de Bujumbura Rurale et de Bubanza, en particulier dans la prise en charge juridique des victimes des violences sexuelles, grâce à un projet supporté par l'Ambassade de Belgique.

Afin de mesurer le niveau de connaissance, les aptitudes et les pratiques de la population burundaise en matière de violences sexuelles dans les cinq provinces d'intervention, CCM avec ses partenaires se proposent de réaliser une étude CAP. Une étude CAP permet d'avoir des données pour l'élaboration de stratégies pertinentes. Par ailleurs, elle fournit aux responsables de programme des informations facilement utilisables pour une prise de décision basée sur l'évidence. De même elle aide à mesurer l'impact sur le phénomène analysé de plusieurs interventions et activités réalisées ou en cours. En général, une étude CAP est utilisée pour collecter des informations transversales sur les populations en fonction des besoins programmatiques et de prise de décision.

L'action envisage tout d'abord une analyse approfondie de la problématique des violences sexuelles dans la zone d'intervention, pour mieux détailler les caractéristiques sociales et anthropologiques du phénomène au Burundi et spécifiquement dans les provinces concernées, analyser les initiatives et les mouvements de la société civile déjà en place et les effets de ces actions, identifier les besoins spécifiques de la population en termes de prévention, prise en charge et réinsertion et, sur la base de cette analyse, orienter davantage les actions du projet.

6.2 Contexte de l'enquête sur le plan mondial

La violence sexuelle est un problème présent dans le monde entier et touche des millions de personnes. On trouve dans le sein des divers sociétés, des pays et des régions, en affectant à millions des personnes. Dans des zones de conflit armé, la violation et d'autres formes de violence sexuelle sont pratiques communes que cherchent à humilier, à punir, à contrôler, à blesser, à imposer la peur, à causer une souffrance et/ou à détruire les identités et des communautés (Evelyne Josse, 2013 et Dushirehamwe Association et Unifem, 2009).

Cependant, loin d'être exilé dans des contextes de plus grande stabilité politique, la violence sexuelle est pardessus un problème sérieux qui dévaste la vie des personnes qui la subissent pour être une conduite de

soumission forcée que met en évidence une pratique de pouvoir et de relations inégales de genre. Cette violence, qui brise brutalement la vie de femmes, d'hommes et d'enfants, augmente les conflits familiaux, continue à traumatiser les communautés, dévaste la santé et les vies, et souvent l'impact est encore aggravé par le manque de services - de soins de santé, d'appui psychologique et légal- ou par la difficulté d'accès, pour les survivantes.

Il est important de mettre en relief que la violence sexuelle est un phénomène que touche sans discrimination aux hommes et femmes, enfants et petites filles, indépendamment de sa classe sociale, origine, croyances, état civil, âge, scolarité ou ethnie (MSF, 2011) et que les agresseurs sont fréquemment ceux qui sont supposés protéger et assurer la sécurité, dans leur foyer et dans la société en général, c'est-à-dire que dans des contextes post-conflits ou stables les agresseurs sont souvent des civils connus des survivantes : des voisins, des patrons, des « domestiques » ou des membres de la famille, mais aussi – comme dans les cas du Burundi- des professeurs d'école, des représentants de la sécurité et des responsables communautaires, toutes figures que, comme nous verrons dans le report, peuvent être agresseurs ou « médiateur » dans les nombreux cas de violence sexuelle.

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), la plupart des cas de violence contre les femmes ont lieu chez elles et sont commis par leur partenaire (WHO, 2005). Ces actes de violence comprennent souvent une agression physique et sexuelle. Une étude de l'OMS sur la violence domestique réalisée dans 10 Pays qui n'étaient pas en guerre montre que, dans la majorité des contextes, plus de 75% de femmes abusées physiquement ou sexuellement depuis l'âge de 15 ans avaient été abusées par un partenaire. Dans la plupart de Pays, un viol commis par un mari ou un partenaire n'est pas considéré comme un crime, malgré les conséquences potentielles de ces actes de violence sur la santé mentale et physique d'une femme (IRIN, 2005 et MSF 2009).

6.3 Contexte de l'enquête sur le plan national

La violence sexuelle et la violence BG au Burundi (bibliographie, rapports, études et données recueillies d'associations, ONG, etc.)

Au Burundi, les violences faites aux femmes et aux filles ont déjà fait l'objet de plusieurs études par les Organisations Internationales comme le BINUB, le PAM, l'OMS, l'OMCT, CARE International, THARS, UNIFEM, WORLD Child Holland, Amnesty International, Human Rights Watch⁶. Les Organisations locales de la Société Civile publient aussi chaque année des données sur ces violences : citons entre autres la Ligue Iteka, Nturingaho, Centre Seruka, ADFF, APRODH, Femmes Juristes, Fontaine ISOKO, Fondation Stamm, DUSHIREHAMWE, Réseaux Femmes et Paix (Centre GIRITEKA).

Comme signale l'étude de MDPHG et UNIFEM, toutes ces études et rapports convergent sur les caractéristiques des victimes, des auteurs, mais aussi sur trois autres constats importants : (1) très peu de données pour la période d'avant 2003, encore moins pour la période d'avant 1993. Même pour ce qui concerne la présente étude, la situation des violences faites aux femmes et aux filles et aux filles avant 1993 n'a pas pu être analysé, faute de données. (2) Les violences faites aux femmes et aux filles sont généralisées dans le pays et marquent une nette tendance à l'accroissement à partir de 2003. En plus, elles deviennent de plus en plus graves (viols d'enfants, cas d'incestes...). (3) Les réponses de l'administration et du système judiciaire sont trop faibles pour juguler ces violences. On constatera par ailleurs que les résultats de la présente étude, menée sur l'ensemble du pays, confirme ces constats.

Au Burundi, malgré les accords de paix qui ont marqué la fin du conflit en 2005, la violence sexuelle a persisté. Le contexte et la situation sont changés et il y a nombreux et nouveaux éléments qu'ont contribué aux niveaux élevés de violence sexuelle (Nona Zicherman 2007).

⁶ Cf. Liste de certaines de ces publications dans la Bibliographie

ISV-Seruka, dans le rapport annuel 2011, écrit qu'en moyenne 104 victimes de viol par mois bénéficient d'une prise en charge médicale et psychosociale au Centre et analyse très clairement les changements arrivés depuis 2006 respect au VS.

En 2009 le Ministère des Droits de la Personne Humaine et du Genre (MDPHG) avec l'appui de l'UNIFEM a réalisé une étude nationale qui a mis en évidence l'évolution et l'état des lieux des violences faites aux femmes et aux filles au Burundi en période de conflit. Cet étude a couvert toutes les 129 communes des 17 provinces du Pays et il montre que le 5,9% des femmes et filles ont déclaré avoir été victimes d'une tentative de viol contre le 2,6% qui a été victimes d'un viol et que la réaction la plus fréquente des victimes est la résignation adoptée par le 34%, suivie par la réaction d'appeler au secours par le 26% des victimes, seulement 11% déclarent avoir porté plainte (la réponse la plus fréquente était la peur de la stigmatisation et des moqueries par l'entourage). De cette étude émergent des éléments semblables à ceux qui ont été mis en évidence dans le rapport de ISV-Seruka du 2011: la fragilité de l'être femme jeune ou veuve au Burundi et le fait que les agresseurs souvent sont connus par les victimes.

La ligue Iteka (rapport 2011) a enregistré 724 cas de viol dont les auteurs se comptent à plus de 80% des civils et 20% des inconnus. Parmi les victimes inconnues, les soupçons pèsent sur des policiers, des militaires mais aussi sur d'autres personnes qui ont bénéficié de la complicité et de la couverture des services chargés normalement de la poursuite en justice.

Pendant l'année 2012, la ligue Iteka rapport 1263 cas de viols dans 10 provinces du pays contre 507 cas rapportés en 2010 et 724 en 2011 (Rapport Iteka 2013)

Concernant la lutte contre ces violences faites aux femmes et aux filles, il convient de noter une avancée significative : l'adoption d'une Stratégie Nationale de lutte contre ces violences, adoptée en Janvier 2009, par les partenaires œuvrant dans le secteur de la défense des droits de l'homme et ceux de la femme en particulier, sous l'égide du Ministère des Droits de la Personne Humaine et du Genre. Ce document, élaboré sur base de consultations communautaires et sectorielles, définit les axes stratégiques de cette lutte contre les violences à l'égard de la femme ainsi que des actions à mener .

Aussi, pour faciliter et harmoniser la récolte des données sur les violences faites aux femmes et aux filles, un outil harmonisé de collecte des données a été réalisé par le Ministère ayant le Genre dans ses attributions et la SWAA/Burundi, sur financement de l'UNIFEM. Malheureusement, à présent, cet outil ne trouve pas d'application systématisée sur l'ensemble du territoire national.

6.4 Politiques, stratégies et cadre juridique nationaux concernant la violence sexuelle

6.4.1 Politiques et rôle de la Société Civile

Au Burundi il y a des nombreuses Associations et ONG qui s'occupent de sensibilisation et prévention et/ou d'une prise en charge des VVS, mais en effet il ne s'agit guère d'une prise en charge globale (pour la pec médicale les VVS sont référées ailleurs) mais plutôt d'un soutien psychologique non meilleur défini et/ou assistance juridique. C'est le cas de (entre les autres): l'association Nturengaho, Centre Giritoke (Kinama), THARS, DUSHIREHAMW, A.D.D.F., Ligue ITEKA, l'association Femmes Juristes du Burundi et les CDFC (Centre de Développement Familial et Communautaire), la Croix Rouge Burundaise qui travaille de la même manière dans deux provinces, CARE, UNIFEM, etc. Le Ministère de Santé a reconnu le SERUKA comme structure de soins spécialisée dans la prise en charge des VVS (2013).

La plus grande partie ont des études et report et des statistique relatifs au travail qui ont déroulé, mais manque une vision plus ample du problème et données quantitatives et qualitatives rigoureuses .

6.4.2 Stratégies

La Stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre⁷ s'inscrit dans le cadre des conventions internationales auxquelles le Burundi a adhéré, notamment la CEDAW, les résolutions onusiennes en matière (1325, 1674 et 1820) ainsi que les déclarations à niveau régional⁸. Formulée en 2009 pour une période de 3 ans⁹ et détaillée dans le Plan d'Action 2010-2012, cette stratégie mentionne la participation des Ministères suivants :

MSP Ministère de la Santé Publique et PNSR

MSNDPHG Ministère de la Solidarité Nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre

Ministère de l'Éducation

Ministère de la Justice

Ministère de l'Intérieur

Ministère de la Sécurité Publique

Coordination: Direction de la Promotion des Femmes du MSNDPHG

Prévue est également la participation des Agences Onusiennes FNUAP, UNIFEM, UNICEF, UNESCO, BINUB ainsi que des ONG internationales et de la société civile.

Dans ce moment la Stratégie ne prévoit pas études ou approfondissements sur la VS, Avec UNIFEM on a essayé, on avait un collecte de données harmonisés en 2010. C'était pour ne compter pas une victime plus fois. C'était un projet avec l'appui des bailleurs. Quand les fonds sont terminés le projet aussi est terminé. Quand la victime quittait un centre pour aller dans un autre centre, elle avait son code. Après le projet on a essayé de continuer, mais c'est chère et a permis de montrer le phénomène aux gens. Nous n'avons pas des données jusqu'aujourd'hui parce que c'est une chose qui coute extrêmement chère. On ne peut pas avoir une vision globale du phénomène des VBG au Burundi. On a que des données de chaque institution (interview. 35, Ministère de la Solidarité Nationale et des Droits de la Personne Humaine et du Genre).

6.4.3 Cadre juridique national concernant la violence sexuelle

Harcèlement sexuel : « constitue un acte de harcèlement sexuel le fait d'user à l'encontre d'autrui d'ordres, de menaces ou de contrainte physique, ou de pression graves, dans le but d'obtenir des faveurs de nature sexuelle, en abusant de l'autorité conférée par ses fonctions » (art. 563, Code Pénal du 2009) (Maitre Arakaza Albert, Législation Burundaise sur la répression des violences sexuelles, Bujumbura octobre 2012)

Viol : « Est réputé viol avec violence tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit et de quelque moyen que ce soit, commis par une personne adulte sur un mineur de moins de dix-huit ans même consentant. Est également réputé viol avec violences, le seul fait du rapprochement charnel des sexes commis sur un mineur de moins de dix-huit ans, même consentant.

Le viol domestique est puni d'une servitude pénale de huit jours et une amende de dix mille francs à cinquante mille francs ou d'une de ces peines seulement. » (art. 554, Code Pénal du 2009) (Maitre Arakaza Albert, Législation Burundaise sur la répression des violences sexuelles, Bujumbura octobre 2012)

Violence domestique : Selon l'article 535 « Quiconque soumet son conjoint (.....) à des traitements cruels, inhumains ou dégradants est puni d'une servitude pénale de trois ans à cinq ans et d'une amende de cinquante mille francs. Le viol domestique est puni d'une servitude pénale de huit jours et une amende de dix mille francs à cinquante mille ou d'une de ces peines ». Les Focus Group ont révélé que ce délit n'est pas du tout considéré comme tel par les hommes. (source : étude UNIFEM 2010)

Polygamie : Par exemple, l'article 530 du Code Pénal stipule que: « Quiconque, étant engagé dans les liens du mariage, en aura contracté un ou plusieurs autres, avant la dissolution du précédent, sera puni du chef de polygamie (.....), d'une servitude pénale de six mois à deux ans et d'une amende de vingt mille franc à

⁷ Ministère des Droits de la Personne Humaine et du Genre/UNFPA (2009).

⁸ Notamment la Déclaration de Kampala 2008, signée par les chef d'Etat CIRGL et la déclaration d'Addis Abeba à l'occasion du dernier sommet de l'OUA, janvier 2013.

⁹ La nouvelle stratégie triennale est en phase d'élaboration.

cent mille francs ». Nous n'avons enregistré aucune sanction de ce niveau dans aucune province. (source : étude UNIFEM)

Concernant le viol, la Loi No 1/05 du 22 Avril 2009 aggrave les peines pour les auteurs de viol. En effet, les articles 556 et 557 punissent le viol par 15 à 30 (25 ans en 2009) ans de servitude pénale, et d'une amende allant de 50 000 Francs Burundais (FB) à 500 000 FB (200 000 FB suivant la loi du 2009) selon les circonstances et la position de l'auteur par rapport à la victime. L'article 558 punit d'une servitude pénale à perpétuité l'auteur d'un viol ayant entraîné la mort, l'auteur d'un viol commis sur un mineur de moins de 12 ans et le viol ayant été accompagné d'actes de tortures. Faisons remarquer cependant que cette Loi a été promulguée en 2009 (source : étude UNIFEM 2010)

- Législation interne :
 - La Constitution burundaise, avec :
 - l'art. 19 qu'incorpore tous les textes juridiques internationaux
 - l'art. 21 qui stipule que la dignité humaine est respectée et protégée, « tous les hommes naissent égaux en dignité et en mérite »
 - Le Code Pénal
 - Le Code de Procédure Pénale
- Instruments juridiques internationaux ratifiés par le Burundi, qui se trouvent dans la Constitution
 - Déclaration Universelle des Droits de l'Homme
 - Le Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques
 - La charte africaine des droits de l'Homme et des peuples
 - La Convention relative aux Droits de l'Enfant
 - La Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes
 - Le Statut de la Cour Pénale Internationale
 - Le protocole sur la prévention et la répression de la violence sexuelle contre les femmes et les enfants
 - La Déclaration de Goma, 2008
 - La Résolution 1325 des Nations-Unies
 - La Résolution 1820

6.4.4 Rôle du système de sureté et judiciaire pour la prise en charge de cas de violence sexuelle

6.4.5 Procédure judiciaire en cas de viol

En cas de viol, la victime doit porter plainte, la police judiciaire à 14 jours pour mener une enquête préliminaire, le dossier est géré par l'OPJ, qui après le passe au Parquet qui décide sur la détention préventive où la liberté, en attendant le processus, de l'agresseur. Si le dossier continue, c'est le magistrat qui instruit les cas et qui fait des enquêtes approfondie, dans un « délais raisonnable ». C'est le magistrat qui doit décider sur la détention et si on doit procéder en justice. S'il y a des preuves suffisantes (charges du violeurs) le dossier poursuit et il arrive au Tribunal de Grande Instance. A ce moment la victime nécessite un avocat qui l'assiste, ainsi que l'agresseur (bien évidemment). S'il y a une condamnation de l'agresseur et que celui-ci ne l'accepte pas, le dossier passe en Appel et ensuite à la Cassation.¹⁰

¹⁰ Information donnée par la responsable du secteur « appui juridique » du Centre Seruka de Bujumbura 31 Octobre 2013

6.4.6 L'actualité

Amnesty International¹¹ a salué la décision, prise en juin 2011 par le gouvernement burundais, de créer un Comité technique, qui constitue une première étape pour amener les personnes responsables de violations des droits humains et de crimes au regard du droit international dans le pays à rendre des comptes. Ce Comité technique a pour mandat de faire des recommandations en vue de la mise en place d'une commission de vérité et de réconciliation (CVR) au Burundi.

Amnesty International parmi les autres recommandations, suggère que « La CVR doit prendre des mesures spéciales pour aider les victimes et les témoins –notamment celles et ceux qui sont traumatisés, les enfants, les personnes âgées ou les victimes de violence sexuelle – à participer à ce processus, à enregistrer leur cas, à présenter leur témoignage, à exprimer leur opinion ou leurs préoccupations. Dans une procédure portée devant la CVR, les témoins, les responsables présumés ou toute autre personne pouvant être impliquée doit se voir garantir le droit à un avocat et un droit de réponse.

Les victimes et les témoins doivent avoir accès à des conseils et à un soutien psychologiques tout au long de ce processus. Les personnes qui accompagnent les victimes jouent un rôle important en les guidant dans ce qui peut se révéler un processus complexe et potentiellement traumatisant, et en décelant si elles ont besoin de mesures spécifiques d'assistance ou de protection²³. Amnesty International recommande qu'une unité spéciale chargée de la protection et de la prise en charge des victimes et des témoins soit mise en place au sein de la CVR. Cette unité doit comprendre un personnel ayant une expérience dans le traitement des enfants victimes et des victimes de violence sexuelle ainsi que des spécialistes de la santé mentale et des psychologues pouvant répondre aux besoins des victimes traumatisées. »

7 METHODOLOGIE DE LENQUETE

7.1 Etude Cap: Définition des Connaissances, Attitudes et Pratique

Une étude CAP permet d'avoir des données pour l'élaboration de stratégies pertinentes. Pour ailleurs, elle fournit aux responsables de programme des informations facilement utilisables pour une prise de décision basées sur l'évidence. De même elle aide à mesurer l'impact de plusieurs interventions et activités. En général, une étude CAP est utilisée pour collecter des informations transversales sur les populations en fonction des besoins programmatiques et de prise de décision.

Les Connaissances sont l'ensemble des informations acquises par des personnes sur la VS.

Le risque de la VS est-il connu par la population cible ?

Quelle connaissance la population a-telle de la VS ? Comment circule cette connaissance ? Connait-on les effets d'une VS ?

Les Attitudes sont ce que la personne perçoit de la VS, ce qu'elle dit de la VS, les interprétations et les difficultés, les obstacles à modifier les pratiques (« gap » entre connaissances y pratiques), intentions-perceptions-obstacles.

Comment perçoit-on la présence de la VS ?

Quelle attitude a ton vis-à-vis de la VS ?

Doit-on prendre/éviter le risque ?

C'est possible éviter le risque ?

Les personnes dit-elle se sentir en danger ?

Les personnes se sent-elle assez prévenue du danger ?

Les Pratiques sont les actes réels accomplis par la personne en situation, dans son contexte

Quel est le comportement de la personne face à une VS ?

¹¹ Burundi Recommandations au Comité technique au sujet de la création d'une commission de vérité et de réconciliation Amnesty International septembre 2011 Index AI : AFR 16/007/2011 10

Quelles pratiques ont les différents types de population vis-à-vis la VS ?

Dans quelle mesure les pratiques socio-économiques et culturelles sont-elles impactées par la VS ?

Quels changements d'habitude la présence de la VS entraîne-t-elle ? Comment le risque est-il pris ou évité ? Quelles sont les facteurs qui amènent les communautés à prendre le risque ?

Les déterminants les plus connus sont :

1. perception du risque (puis-je être victime de VS ?)
2. perception de la gravité (à quel point les conséquences de une VS peuvent-elles être graves ?)
3. l'acceptation sociale (comment les personnes qui ont de l'importance pour moi perçoivent-elles la VS ?)
4. perception de l'efficacité (en quoi est-il difficile pour moi d'adopter un comportement sûr vis-à-vis du danger de la VS ?)
5. accès (sais-je où je peux obtenir des informations sur la VS et aide médicale, psychologique et légal ? Je peux recevoir des informations et aide dans mon village/cartier/province ?)

7.2 Objectifs

A travers de une méthodologie quantitative et qualitative, mesurer le niveau de Connaissance, les Aptitudes et les Pratiques de la population burundaise (Bujumbara Mairie, Bujumbara Rural, Bubanza, Cibitoke, Muramvya) en matière de violences sexuelles avec une étude CAP et avoir des données pour l'élaboration de stratégies pertinentes.

7.3 Définition des concepts

7.3.1 Violence basée sur le genre et violence sexuelle

Selon le manuel méthodologique VBG EUROMED 2008- 2011, « la violence fondée sur le genre (VBG) est une forme de violence infligée aux victimes du fait de leur identité sexuelle ou identité de genre dans la société. Il s'agit d'un phénomène social complexe, profondément enraciné dans les relations de pouvoir existantes entre les sexes, la sexualité, l'identité de soi et la structure des institutions sociales.

Trois éléments permettent de différencier la VFG des autres formes de violence, y compris envers les femmes :

- La violence est dirigée à l'égard des femmes en raison de leur sexe : discrimination sexuelle ;
- Déséquilibre dans les relations entre les hommes et les femmes et dans la répartition du pouvoir entre l'auteur des violences (l'homme) et la victime des violences (la femme), caractérisé par la dualité : Domination/Soumission ; rôles, répartition des tâches et statut définis pour chaque sexe ;
- Ces actes de violence sont négligés et ignorés principalement parce qu'ils sont considérés comme des normes et valeurs de « genre », et comme relevant de la vie privée : la tolérance sociale (culture du silence/vie privée).

Les différentes formes et différents types de violence peuvent être reconnus ou non, considérés comme universels ou spécifiques à une culture.

Les études quantitatives et qualitatives menées aux niveaux international, régional et national ont permis une classification des différentes formes et des différents types de violence envers les femmes :

- Physique, verbale, sexuelle, psychologique, économique, institutionnelle
- Dans les sphères publique ou privée
- Sur le lieu de travail, dans la rue, à l'école, à l'université, sur le lieu de formation, dans les centres de services
- Au sein de la famille, du couple, avec des parents proches et des amis »

La définition de violence sexuelle sur les « Guidelines Based Violence Interventions in Humanitarian Settings – Inter-Agency Standing Committee (2005) inclut le viol, l'abus sexuel et l'exploitation sexuelle. Le viol est un acte de relations sexuelles non consensuelles. Cela peut inclure l'introduction d'un organe sexuel dans

toute partie du corps ou l'introduction de tout objet ou toute partie du corps dans l'ouverture vaginale ou anale. Cela implique l'utilisation de la force, de la menace de la force ou de la coercition. Tout acte de pénétration est considéré comme un viol. Des efforts pour violer qui n'aboutissent pas à une pénétration sont considéré comme un tentative de viol. Un abuse sexuel est une intrusion physique réelle ou la menace d'une intrusion physique de nature sexuelle, par forcé ou dans des conditions inégales ou coercitives. L'exploitation sexuelle est l'abus d'une position de vulnérabilité, de l'écart de force ou de la confiance, à des fins sexuelles. Elle comprend la prostitution forcée, l'esclavage sexuel et le sexe transactionnel (l'échange de sexe contre des faveurs : protection, nourriture, argent ; c'est le résultat de circonstances, une action résultant d'une manque de choix)¹²

7.3.2 Violence et Viol en kirundi

Il n'y a pas une traduction pour le mot « violence » en kirundi, donc on le traduit avec le mot AMABI, c'est-à-dire « tous ce qui est mauvais, le mal en général »

Même pour dire « sexuelle » il n'y pas une traduction littéraire, donc on dit « basé sur le sexe » et en kirundi c'est AFATIYE (=Basé) KU GITSINA (=Sexe)

Et pour dire « viol » on dit GUFATA KU NGUVU, c'est-à-dire « prendre par force », c'est prendre par force en général, mais à selon du contexte il change le significat. Donc, quand on parle de violence sexuelle, cela signifie viol ou abuse sexuel, prendre par force.

Dans les différentes provinces du Pays, il y a des différentes interprétations des mots, des différents pois qui sont donnés aux mots.

7.4 Approche méthodologique

7.4.1 Approche qualitative : interviews en profondeur aux acteurs, interviews intégrées aux victimes, groupes de discussion focalisés ; organisation des interviews intégrés avec les victimes et des Groupes de discussion focalisés dans les écoles secondaires.

Durant la première phase de l'étude on a utilisé une **approche anthropologique et la méthodologie ethnographique et qualitative** pour décrire, analyser et comprendre le niveau de Connaissance, les Aptitudes et les Pratiques de la population burundaise en matière de violences sexuelles, aussi comme les facteurs motivants et les barrières d'accès aux services d'attention médicale, psychologique, sociale et légale après avoir souffert d'une violence sexuelle, tant au niveau individuel comme communautaire (premiers soins et suivi). Ceci aussi pour décrire, analyser et interpréter les éléments qui conditionnent les décisions de se présenter aux services. A celles-ci, durant la deuxième phase de l'étude on a utilisé aussi l'approche de l'ethnopsychiatrie clinique, surtout concernant les interviews intégrées avec les victimes et les groupes de discussion dans les lycées.

La méthodologie qualitative se charge du monde des personnes (pour ainsi dire caché derrière les statistiques), des émotions, sensations, perceptions, manières de vivre et de répondre aux difficultés et défis de la vie, des relations entre le monde personnel et le monde social et politique, récoltant les diverses voix de la population dans ses différences, dans la pluralité des expériences (Aimiuwu S, Balsamo F., 2002). Les outils de l'observation y de l'observation participante, du travail de terrain, des entrevues en profondeur semi-structurées et des groupes focaux constituent dans sa totalité une lecture favorable des "faits sociaux" (Searle, J.R., 1995). Il est indispensable d'ajouter le point de vue "des acteurs" impliqués et de comprendre "de l'intérieur" motivateurs et barrières d'accès aux services d'attention après souffrir des actes de violence sexuelles, de même que les nécessités des personnes en matière de santé dans un contexte plus ample qui est leur vie, leurs relations et toutes les autres problématiques qui influencent le "manque de santé" et la recherche pour la récupérer. À travers la méthodologie qualitative on peut réussir

¹² D'autres formes de violences sexuelles comprennent la stérilisation forcé et les mutilations génitales féminines (MGF)

à observer les interactions sociales et identifier des éléments qui parfois échappent à d'autres méthodologies et qui sont fondamentaux dans le processus de décision de la population.

Les perceptions des gens peuvent parfois être contraires; néanmoins le travail de l'anthropologie consiste à recueillir les différentes perspectives d'une réalité liquide et les photographier, avec la conscience des complications, diversifications, changements et transformations continues qui caractérisent la dimension culturelle et sociale de l'être humain (Remotti F., 2000)

L'approche de l'ethnopsychiatrie clinique, utilisée pour réaliser les interviews intégrées avec les victimes et les groupes de discussion dans les lycées

L'approche générale qu'on a privilégiée à été celle de la Recherche Action Formation par laquelle on vise la résonance du groupe comme outil de diagnostic, de recherche de solution et d'apprentissage.

On n'a jamais rencontré des victimes seule durant les interviews. Elles étaient accompagnées par une ou plusieurs personnes de confiance pour elle, qui était aussi même l'opérateur qui l'a prise en charge et/ou qui l'accompagne dans la démarche qu'elle a entreprise après le viol.

De même, dans les lycées on a rencontré les étudiants avec leurs professeurs et des représentants des parents d'élèves.

On est parti du présupposé que le niveau de préparation des personnes à rencontrer et engager dans les GD et Interviews soit très différent, chose qui rend le travail très complexe. Les motivations, l'acceptation d'assumer le rôle et les fonctions des acteurs, de même que la compréhension de la place que chacun occupe dans la dynamique concernant la prévention de la VS et de la VBG et la prise en charge et l'aide aux victimes, constituent d'importants aspects à considérer. Il est très important que chaque acteur puisse valoriser la place qu'il occupe dans le système par rapport aux bénéficiaires (victimes et potentielles victimes), mais aussi par rapport aux autres acteurs impliqués (soit d'une manière directe ou d'une manière indirecte). Il est aussi important que chacun se montre disponible à travailler sur ses propres visions, ses expériences passées, ses besoins, ses souhaits et son désir, cela pour augmenter la compréhension de comment chacun « interprète » (consciemment ou inconsciemment) son cahier de charge, suivant aussi ses mobiles internes, afin de pouvoir transformer le malentendu (propre à n'importe quelle relation) en bien entendu.

L'hypothèse de départ de ce travail est que les perceptions et les intérêts qui gravitent autour du dispositif de prévention de la VS et VBG et de prise en charge des victimes ne sont pas homogènes et peuvent engendrer des conflits entre les acteurs et que les victimes n'arrivent pas à être reconnues et à se faire représenter et à traduire en propositions concrètes, viables et durables, ses propres intérêts. Souvent aussi, des relations de dépendance se créent entre les différents acteurs d'un terroir (autochtones et allochtones) qui bloquent les possibilités d'évolution des situations.

Tout cela demande donc un travail de confrontation et de construction d'une vision partagée sur ce que peut signifier la VS et la VBG, travail nécessaire pour, en définitive, améliorer la situation de santé, de sûreté et de vie des populations des zones touchées par les actions du projet.

Les situations où les acteurs affichent expressément leur volonté de valoriser et d'échanger des savoirs de nature et d'origine différentes sont particulièrement fécondes. Le croisement des savoirs est en effet régulièrement présenté comme une stratégie performante pour agir sur les situations, notamment parce qu'il déboucherait sur des innovations déterminantes. Aussi, dans les stratégies de recherche-action-formation, on parle de plus en plus de la rencontre entre les savoirs populaires et les savoirs scientifiques, le mot synergie étant parfois explicitement mentionné et, le plus souvent, implicitement considéré.

« La production de ses savoirs fait partie des mécanismes fondateurs de sa subjectivité. Ce que je connais me permet de me positionner en tant que moi, par exemple de me faire mon opinion et, si nécessaire, de la faire valoir. D'autre part, on vient de le dire, les savoirs et les expériences de vie ne sont jamais séparés. On sait ce qu'on a vécu soi-même, précisément grâce à ce vécu. Mais le vécu est également ce qui fonde la

substance même de ce qu'on devient. Ne dit-on pas qu'on est le résultat de ses expériences de vie ? Ne dit-on pas qu'on est le résultat des décisions que nous prenons et cela depuis la plus petite enfance (Adler, 1991) ? Les connaissances se mêlent à ses expériences pour développer le soi de sorte que produire ses savoirs revient en même temps à se produire soi-même. N'est-on pas, en partie au moins, ce qu'on connaît ? Et ce qu'on connaît ne détermine-t-il pas, en partie au moins, ce qu'on fait, ce qu'on pense, donc finalement ce qu'on est?

La construction de ses savoirs, lorsqu'elle se réalise, fait partie intégrante de la construction de son identité . C'est pourquoi le partage des connaissances ou des savoirs est un moment important de la rencontre entre acteurs appartenant à des mondes différents : en même temps qu'on échange ses connaissances ou savoirs, on échange un peu de soi-même. Reconnaître le savoir d'une personne, c'est également reconnaître la personne en tant que telle personne. Plus son savoir acquiert de la valeur dans l'échange, plus la personne est elle-même valorisée. La transaction des savoirs est toujours une transaction identitaire. N'est-ce pas une des raisons pour laquelle on associe si volontiers savoir et pouvoir ? N'est-ce pas aussi pourquoi l'échange des savoirs prend une si grande importance dans le cadre des formations, particulièrement aux yeux des apprenants eux-mêmes ? La reconnaissance des savoirs détenus par les agents sociaux ne va-t-elle pas de pair avec la reconnaissance des agents eux-mêmes ? » (P. Deleener, 2006)¹³

7.5 Approche quantitative : plan de sondage, groupes cibles et questionnaire population générale, organisation de l'enquête

7.5.1 Préparation du questionnaire

Les questions ont été choisies en base aux objectifs de l'étude CAP et après une première analyse du contexte et des interviews réalisées dans la première partie du travail de terrain qui ont donné des orientations pour les domaines thématiques à affronter. Le codage a été pensé de façon à faciliter la saisie. Le questionnaire était bilingue : Français et Kirundi (on a réalisé la traduction et la retro-traduction en Kirundi) avant l'administration à la population générale, le questionnaire a passé un pré-test qui a permis sa finalisation.

Le questionnaire prévoit 6 parties : les 3 premières ont l'ambition de dessiner les caractéristiques sociodémographiques de la population générale avec un accent sur l'état civil, le niveau d'instruction, le type d'occupation et la santé, y compris celle reproductive. La quatrième partie relève les Connaissances, Attitudes et Pratiques de la population générale concernant la violence sexuelle et, de manière plus approfondie, l'éventuelle exposition secondaire (en tant que témoin) de la part des enquêtés à la violence sexuelle. La cinquième partie rentre dans l'expérience directe faite par les interviewés d'une forme de violence, y compris la violence sexuelle. La sixième partie explore des possibles facteurs de risque et de protection, par rapport à la violence, dans la communauté (quartiers et collines).

7.5.2 Préparation de l'enquête

Sélection et formation des enquêteurs.

Trois journées de formatives ont été organisées pour les enquêteurs: le 19 et le 22 Mars et le 9 April, chacune avec un groupe différent de participants.

7.5.3 Réalisation de l'enquête, échantillonnage

L'échantillonnage a été non probabiliste, déterminé ou de convenance.

¹³ Des connaissances paysannes aux savoirs paysans - Vers une rupture culturelle dans les terroirs d'Aguié (Niger) ? ENDA Graf Sahel – ENDA InterMondes

Pour les caractéristiques du contexte nous avons choisi l'échantillonnage non probabiliste, déterminé ou de convenance. C'est-à-dire que les répondants de l'enquête ont été sélectionnés lorsque l'occasion s'est présentée.

L'échantillon total touché a été de 1751 personnes. Les groupes ciblés pour l'enquête ont été recrutés dans les endroits choisis (marchés, écoles, CDS, station de bus/taxi), ils ont été composés par les hommes, les femmes, les filles et les garçons entre 12 et 59 ans des provinces de Cibitoke, Muranwya, Bubanza, Bujumbura Rural et Bujumbura Marie. 350 questionnaires administrés dans chaque province, avec une proportion équilibrée par tranche d'âge.

7.5.4 Valeurs éthique de l'étude

Toutes les réponses données sont confidentielles et secrètes. Le questionnaire utilisé est anonyme.

Le traitement des données sensibles a suivi les principes, fixé par la Loi italienne, de régularité, de légalité et de transparence dans le respect de la vie privée et les droits des parties concernées, conformément aux dispositions de l'arrêté du 30 Juin 2003, n. 196 "Code concernant la protection des données personnelles" entré en vigueur le 1er Janvier 2004, des codes d'éthique et de bonne conduite visés aux articles 105, c. 4 et 106, du surnommé "Code". Le traitement a été effectué aux fins de la recherche scientifique et statistique. Les résultats de l'étude sont présentés sous une forme agrégée de façon à ne pas permettre l'identification des enquêtés.

Responsable du traitement des données quantitatives est l'Institut de Physiologie Clinique du Conseil National de Recherche, siège de Pise, Italie.

8 RESULTATS DE L'ENQUETE POPULATION GENERALE

8.1 Distribution des interviewés par provinces

L'enquête a été menée dans 5 provinces différentes de l'Etat du Burundi (Bubanza, Bujumbura Mairie, Bujumbura Rural, Cibitoke et Muramvya) s'étendant progressivement à partir de la frontière avec le Rwanda et la République démocratique du Congo au centre du pays. La majorité des femmes interrogées (83,3%) a sa résidence dans le lieu où l'interview a été réalisée, tandis que le pourcentage des hommes répondants qui vivent dans la province où l'enquête a eu lieu correspond à 78,4.

La répartition des répondants (N = 1723) dans les provinces concernées était assez homogène (environ 350 sujets par province). Même en ce qui concerne la répartition de la population masculine et féminine entre les 5 provinces, il n'est pas émergée une hétérogénéité significative.

Distribution des interviewés par province et sexe		
	Féminin	Masculin
	%	%
Budanza (n°349)	51,6	48,4
BujaMairie (n°346)	54,3	45,7
BujaRural (n°350)	60,0	40,0
Cibitoke (n°330)	52,1	47,9
Muramvya (n°348)	51,1	48,9
Totale (N°1723)	53,9	46,1



8.2 Caractéristiques socio-démographiques des interviewés

Le nombre total de questionnaires valides correspond à 1723 sujets, dont le 53,9% ce sont des sujets de sexe féminin et les 46,1% des sujets de sexe masculin (Fig. 1). L'enquête porte sur une population féminine entre 12 et 62 ans (SD 11, 2), avec un âge moyen de 26,7 ans et une population masculine entre 12 et 61 ans (SD 11, 6), avec une moyenne d'âge de 27,5 ans.

8.2.1 Qui est le chef de famille des interviewés

À l'époque de l'enquête, le 28,2% de la population féminine (n = 259) a indiqué le père comme étant à la tête de la famille, tandis que la majorité des femmes (n = 389), qui correspond au 42%, a attribué le rôle de chef de famille à leur partenaire / mari (Fig. 2). Quant à la population masculine, le 31,3% des hommes interrogés (n = 243) a indiqué le père à la tête de la famille, tandis que la plupart des hommes interrogés (n = 375, 48,3%) a attribué le rôle de maître de maison à lui-même.

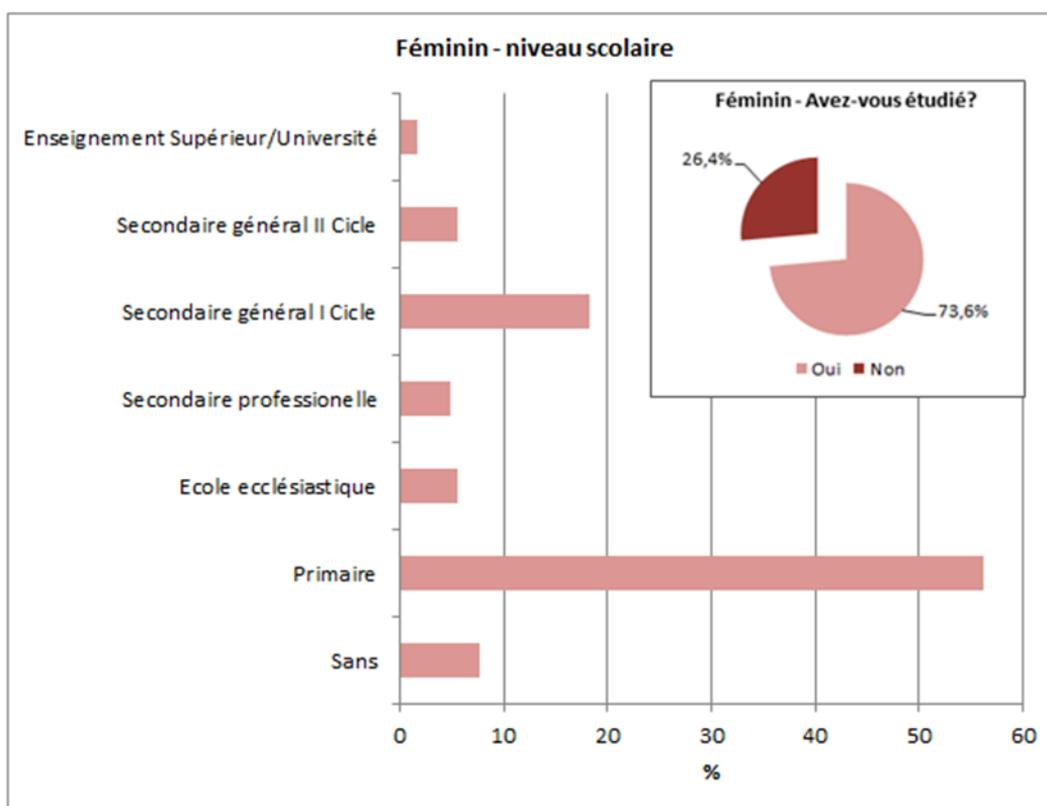
Distribution pas sexe et personne qui prend les décisions concernant de la famille des interviewés

	Qui décide sur les achats domestiques grands?				Qui décide sur les achats quotidiens?				Qui décide sur la nourriture quotidienne?			
	Féminin		Masculin		Féminin		Masculin		Féminin		Masculin	
	n°	%	n°	%	n°	%	n°	%	n°	%	n°	%
Moi même	150	16,3	280	35,9	155	16,9	273	35	237	25,9	236	30,5
Mon mari/épouse ou compagnon	190	20,7	28	3,6	176	19,2	30	3,8	121	13,2	77	9,9
Mon mari/épouse ou compagnon et moi	204	22,2	91	11,7	211	23	96	12,3	184	20,1	88	11,4
Mes proches	30	3,3	28	3,6	30	3,3	28	3,6	27	3	26	3,4
Ma mère	113	12,3	96	12,3	130	14,2	111	14,2	177	19,3	144	18,6
Mon père	212	23,1	220	28,2	195	21,3	206	26,4	146	16	168	21,7
Autre personne	11	1,2	21	2,7	11	1,2	20	2,6	10	1,1	16	2,1
Moi même et une autre personne	8	0,9	15	1,9	8	0,9	15	1,9	13	1,4	20	2,6
Ces décisions ne se prennent pas	0	0	1	0,1	1	0,1	1	0,1	0	0	0	0

8.2.3 Fréquentation scolaire des interviewés

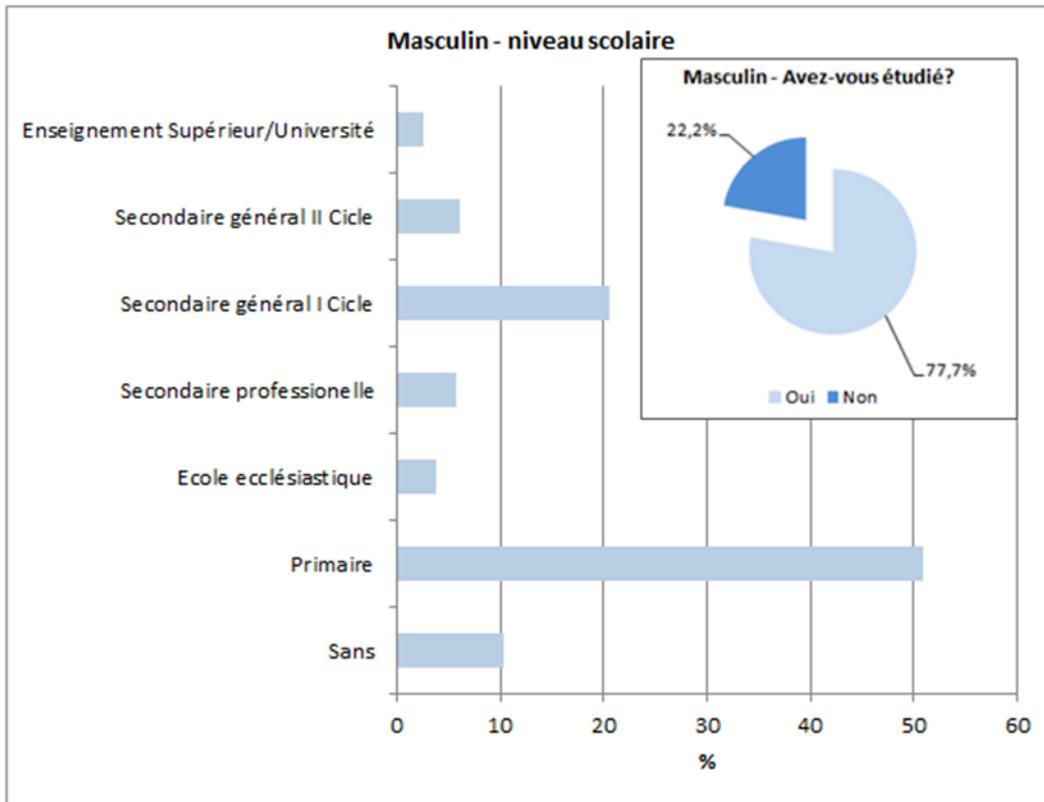
Parmi les femmes interrogées le 26,4% n'a jamais fréquenté l'école, tandis que le 73,6% d'entre eux déclare qu'il a étudié. Parmi celles qui déclarent avoir étudié, la majorité (environ 55%) ont le niveau de l'école primaire, tandis qu'environ 20% ont le niveau premier du cycle secondaire.

Niveau scolaire femmes



Chez les hommes, le 22,2% déclare n'avoir aucun niveau d'études, tandis que la majorité (77,7%) a une éducation scolaire. Parmi ceux-ci la majorité (environ 50%) a atteint le niveau de l'école primaire, tandis qu'environ le 20% a atteint le premier niveau du cycle de l'enseignement secondaire. Très peu ont atteint le niveau du deuxième cycle secondaire et encore moins sont arrivés au niveau universitaire.

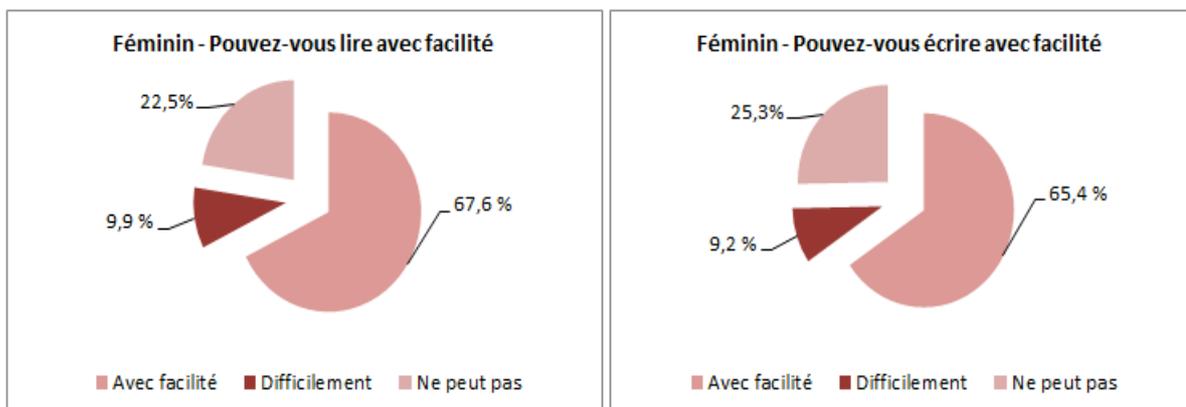
Niveau scolaire hommes



8.2.4 Compétences dans l'écriture et la lecture

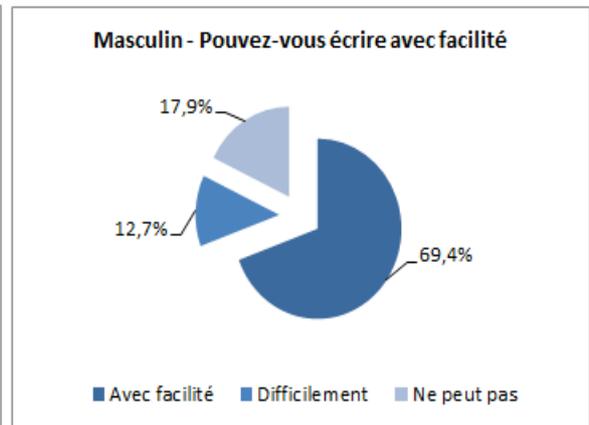
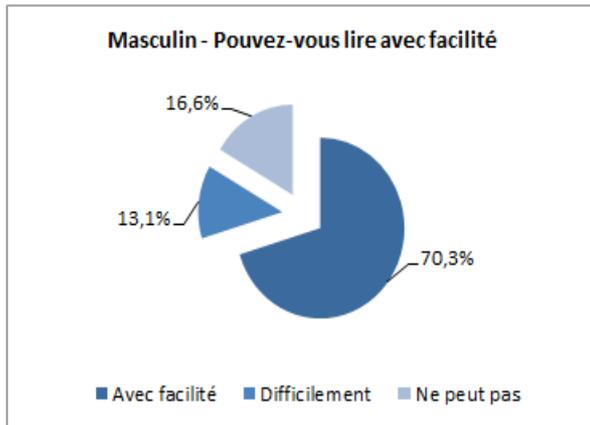
Au sein de la population féminine interrogés, le 65,4% sait écrire avec aisance, le 9,2%, écrit avec difficulté, et le 25,3% restant déclare n'avoir aucune compétence dans l'écriture. Comme pour la lecture, le 67,6% des femmes lit avec facilité, le 9,9% lit avec difficulté et le 22,5% n'a pas de compétences liées à la lecture.

Compétences dans lecture et l'écriture des femmes interviewées



Dans la population masculine interrogés, le 69,4%, écrit avec aisance, tandis que le 12,7%, écrit avec difficulté et 17,9% n'a pas de compétences en écriture. Comme pour la lecture, le 70,3% des hommes interrogés peut lire sans effort, tandis que le 13,1% lit avec des difficultés et le 16,6% des hommes restant ne savent pas lire.

Compétences dans lecture et l'écriture des hommes interviewés



8.2.5 L'appartenance religieuse

Tant dans la population féminine que chez l'homme, la majorité des femmes, respectivement (n = 523, 57,3%) et les hommes (n = 467, 60,4%) déclarent une appartenance à la religion catholique.

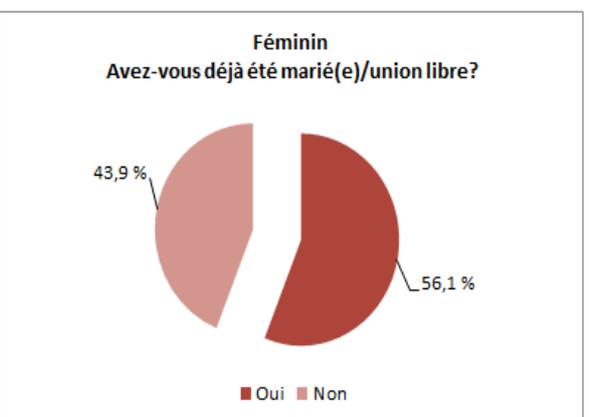
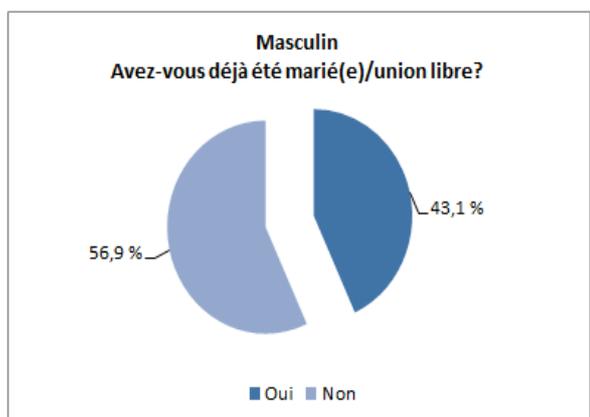
Distribution par sexe et appartenance religieuse des interviewés

	Quelle est votre religion?			
	Féminin		Masculin	
	n°	%	n°	%
Aucune	11	1,2	21	2,7
Catholique	523	57,3	467	60,4
Protestante	316	34,6	223	28,8
Musulmane	35	3,8	35	4,5
Autre religion	27	3	27	3,5

8.2.6 Etat civil

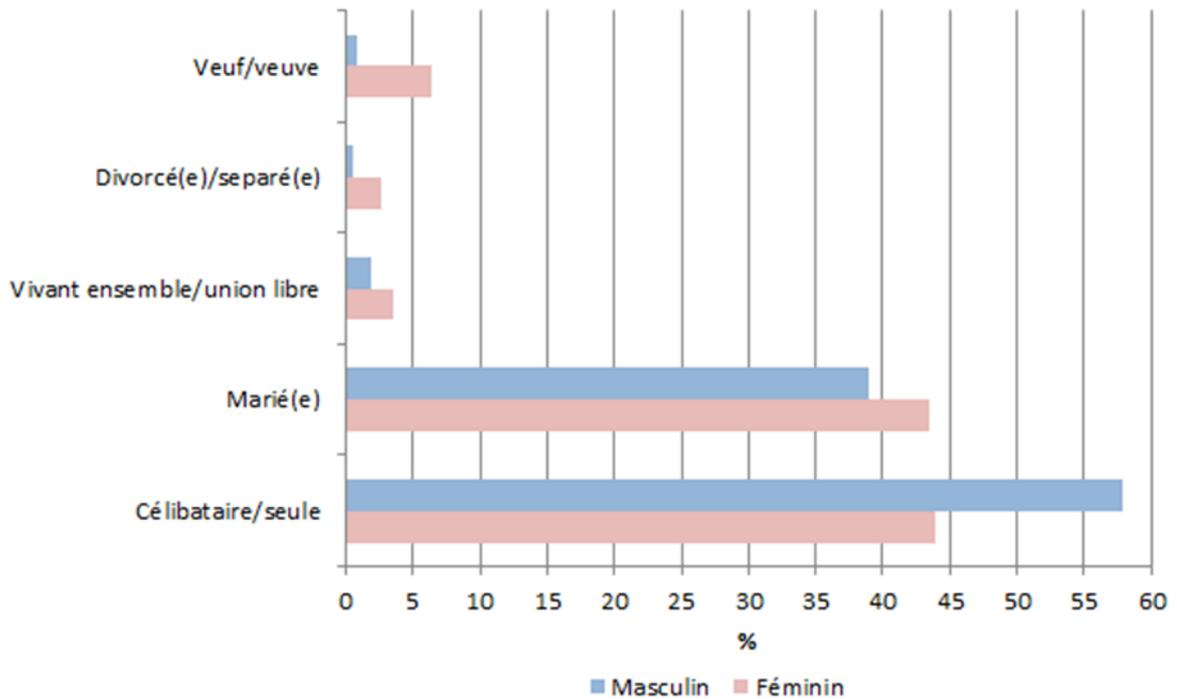
Dans la population masculine interrogées, le 56,9% des hommes n'a jamais été marié ou engagé dans une union libre, tandis que le 43,1% déclare de l'avoir été. Dans la population féminine, le 56,1% des femmes affirment avoir déjà été marié, ou dans une union libre, tandis que le 43,9% ne l'a jamais été.

Distribution de l'Etat civil entre hommes et femmes interviewés



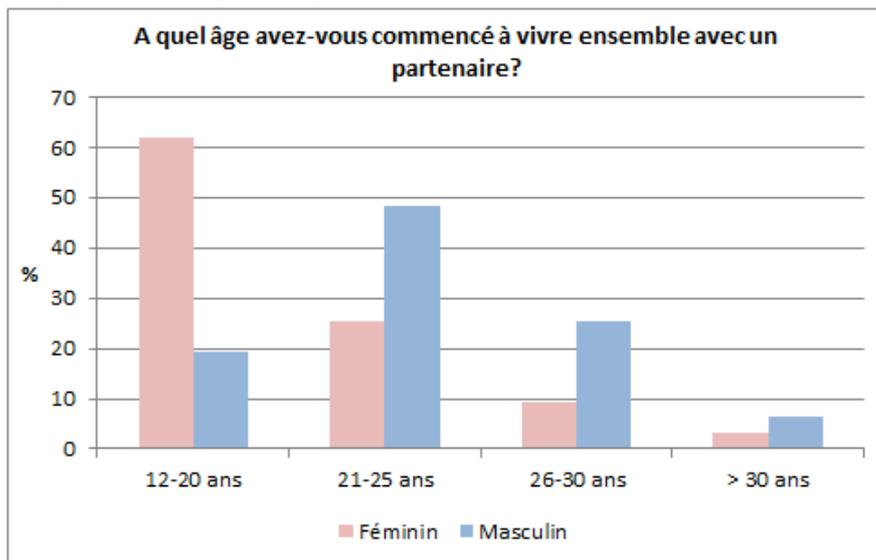
Parmi les répondants, la majorité des hommes (environ 57%) et des femmes (environ 45%) est célibataire, environ 44% des femmes et 39% des hommes sont mariés, environ 4% des femmes et 3% des hommes vivent avec un partenaire, environ 4% des femmes et 2% des hommes sont divorcés et, enfin, environ 6% des femmes et 2% des hommes est sont veufs.

Etat Civil hommes et femmes interviewés



Parmi les répondants, la majorité des femmes (environ 60%) a commencé à vivre avec un partenaire entre 12 et 20 ans, tandis que la majorité des hommes (environ 50%) ont commencé à vivre ensemble avec leur partenaire entre 21 et 25 ans.

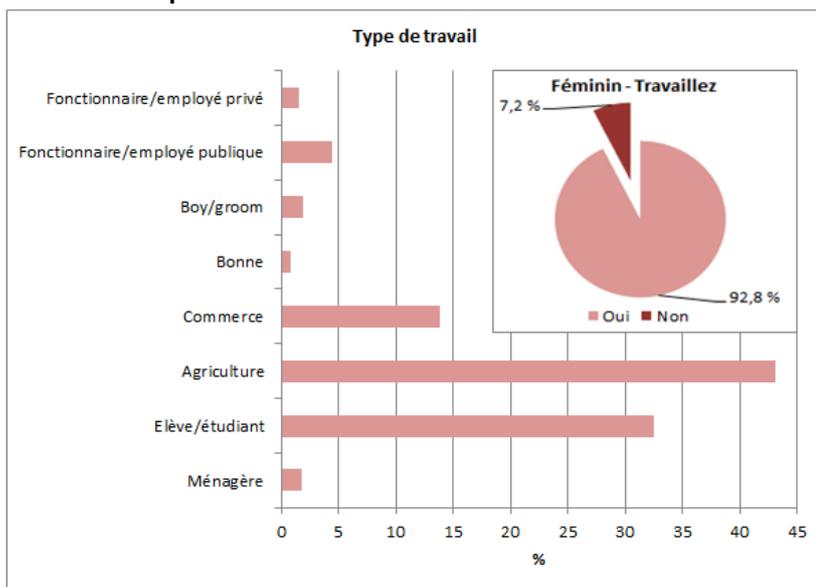
Distribution par sexe et âge de la première relation avec cohabitation



8.2.7 Occupation

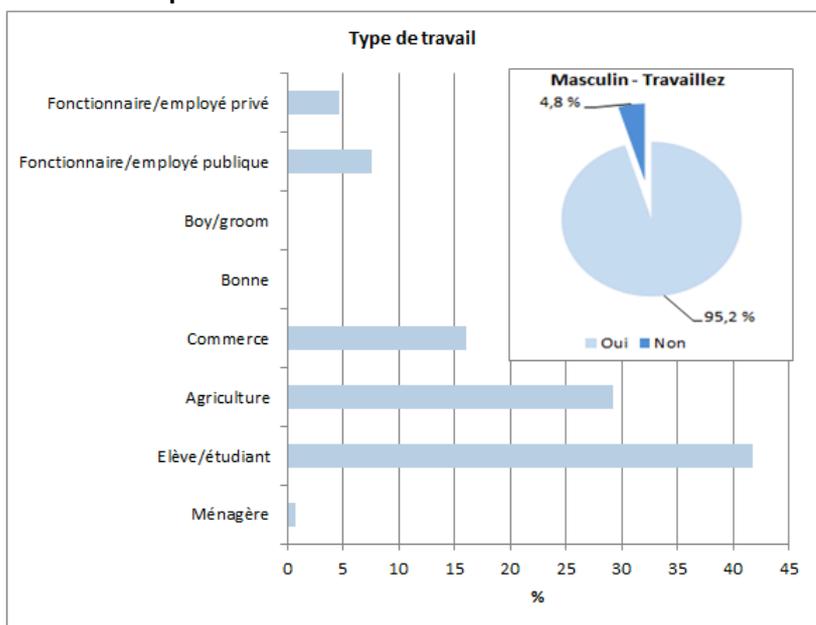
Dans la population féminine, le 92,8% des interviewées est occupé, alors que 7,2% n'a pas d'occupation. Parmi les femmes qui ont une occupation, la majorité (environ 44%) est impliquée dans l'agriculture, le 33% étudie et environ 14% est engagé dans le commerce.

Distribution de l'occupation des femmes interviewées



Dans la population masculine, le 95,2% des hommes a une occupation, tandis que le 4,8% n'est pas occupé. Parmi les hommes qui ont une occupation la majorité (environ 42%) étudie encore, environ 28% est engagé un agriculture et environ 16% est impliqué dans le commerce.

Distribution de l'occupation des homes interviewés



Une bonne partie des personnes interrogées, les hommes et les femmes (97%) ont maintenu leur occupation au cours des 12 derniers mois.

8.2.8 Accès aux services de santé de proximité

Parmi les services offerts par le CDS le plus proche des personnes interrogées, la majorité des femmes (25%) et des répondants de sexe masculin (33,3%) ont déclaré que le service offre des Soins curatifs. Le 18% des femmes et 16,3% des hommes ont déclaré que le CDS fait les vaccinations, tandis que le 16,9% des femmes et 15,2% des hommes ont signalé l'assistance à la naissance comme service offert par la CDS le plus proche à leur zone de résidence.

Distribution par sexe des services de santé du CDS le plus proche des interviewés

Quels sont les services du CDS le plus proche		
	Féminin	Masculin
	%	%
Je ne sais pas	1,0	1,6
Je ne suis jamais allé(e) au CDS	0,6	0,8
Ne m'intéresse pas	0,1	0,3
Prévention	7,3	6,4
Vaccination	18,0	16,3
HIV-SIDA	7,8	8,0
Planification familiale	10,6	7,8
Santé maternelle et infantile	12,8	10,4
Accouchement	16,9	15,2
Soins curatifs	25,0	33,3

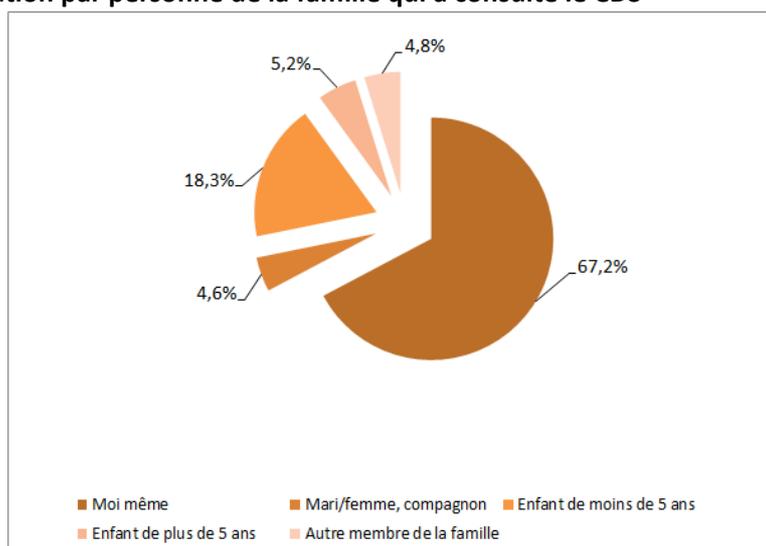
Environ le 40% des répondants n'est pas allé au CDS au cours des 12 derniers mois, cela pour des diverses raisons, notamment: aucun membre de la famille n'est tombé malade (86%) ; le 7,8% des sujets interrogés n'a jamais été consulter un médecin ou une infirmière ; le 3,6% des personnes interrogées n'avait pas d'argent pour payer la consultation et le traitement.

Ceux qui sont allés au CDS dans la dernière année, ils l'ont fait de 1 à 3 fois dans le 76,7% des cas, de 4 à 6 fois dans 15,3% et 8% plus de 6 fois. Les principales raisons pour lesquelles les répondants consultent le CDS sont: accouchement 39,1%, accidents 17%, maladies respiratoires 13%, blessures et grossesse 8%.

8.2.9 Qui était tombé malade?

Parmi ceux qui sont allés au CDS, le 67,2% a déclaré l'avoir fait pour leurs propres problèmes de santé, le 18,3% a dit que la consultation était pour un enfant de moins de 5 ans, le 5,2% pour un enfant de plus de 5 ans, le 4,8% pour un autres membre de la famille et, enfin, le 4,6% pour son mari / épouse ou partenaire.

Distribution par personne de la famille qui à consulté le CDS



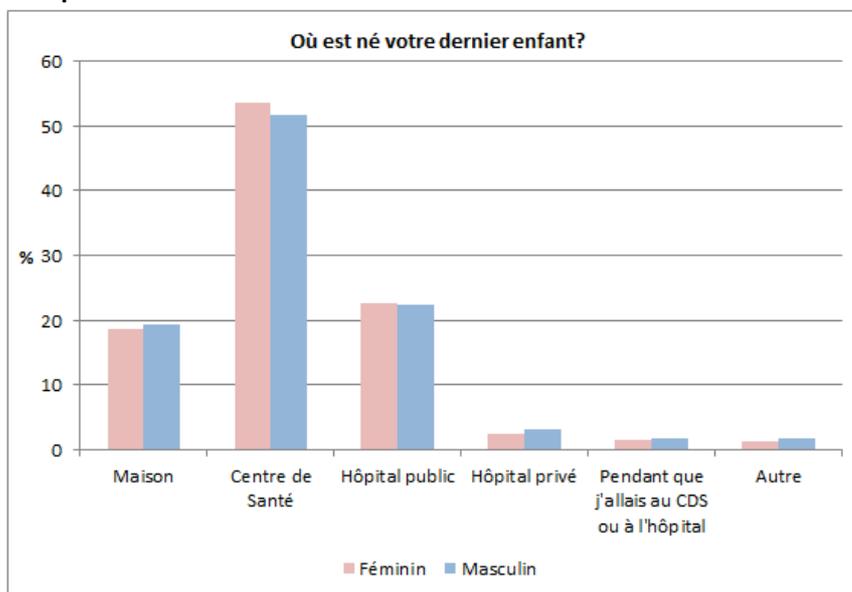
Le 95% des sujets a trouvé solution au problème médical, tandis que le 5% restant affirme avoir rencontré des difficultés telles que : il n'y avait personnel sanitaire spécialisé et il n'y avait pas de l'argent (39%) et «ils m'ont envoyé à l'hôpital » (14 %)

8.2.10 Santé reproductive

Le 59,6% des femmes interrogées a eu une grossesse dans le passé, et de ce nombre, 17,4% attendaient un enfant au moment de l'entrevue. Chez les hommes, le 41,8% des personnes interrogées déclare que sa

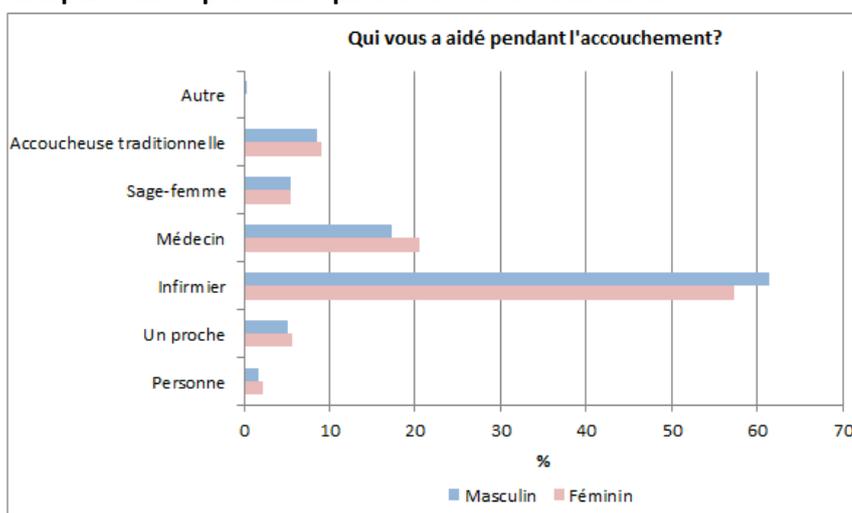
propre femme a été enceinte dans le passé, tandis que le 23,6% des femmes des interviewés était enceinte au moment de l'enquête. Pour la plupart des hommes (environ 50%) et des femmes (environ 53%) leur dernier enfant est né au centre de santé (CDS).

Distribution par sexe et lieu d'accouchement du dernier enfant nait dans la famille des interviewés



Environ le 60% des hommes et le 57% des femmes déclare que le dernier accouchement a été assisté par une infirmière.

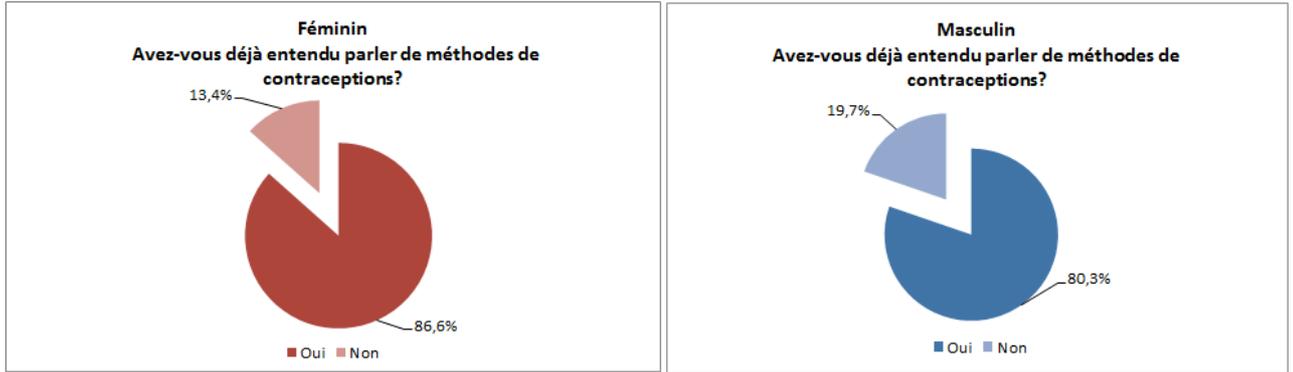
Distribution par sexe et personne qui a assisté l'accouchement



8.2.11 Contraception

Parmi les femmes interrogées, le 86, 6% a déjà entendu parler de méthodes contraceptives, tandis que le 13,4% n'en a jamais entendu parler. Parmi la population masculine interviewé le 80, 3% a déjà entendu parler de méthodes contraceptives, tandis que le 19,7% n'en a jamais entendu parler.

Distribution entre femmes et hommes des connaissances sur les méthodes contraceptives

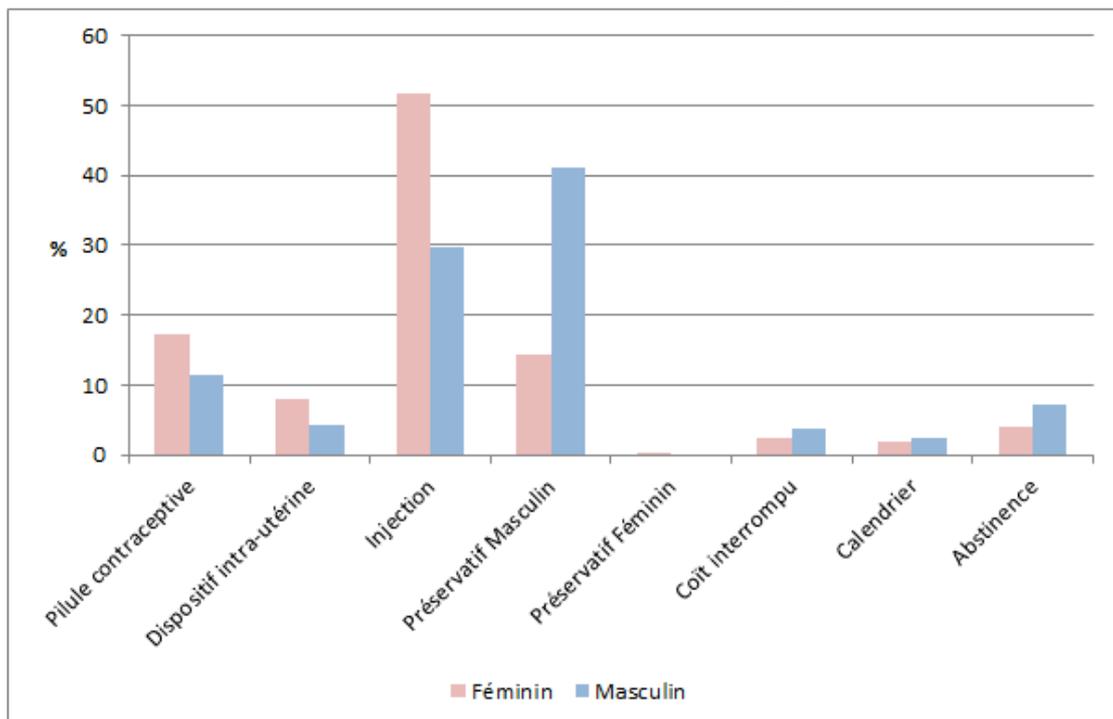


8.2.12 Méthode contraceptive utilisée avant

Parmi les femmes interrogées le 57,9% a déjà utilisé au moins une méthode contraceptive dans le passé. Il s'agissait dans environ le 16% de cas de la pilule contraceptive, environ le 6% des cas d'un dispositif intra-utérin, environ 14% des cas du préservatif masculin ; la majorité (environ 51%) des femmes interrogées utilisé une injection.

Parmi les hommes interrogés état le 42,1% ce qui a déjà utilisé au moins une méthode contraceptive par le passé. Il s'agissait dans environ l'11% des cas de la pilule contraceptive prise par leur femme, environ 4% des cas d'un dispositif intra-utérin implantée par leur femme, environ 30% d'une injection faite à leur femme, la majorité (environ 41%) des hommes interrogés utilisé le préservatif masculin.

Distribution entre femmes et hommes de la dernière méthode contraceptive utilisée



8.2.13 Méthode contraceptive actuellement utilisée

Actuellement, environ le 49,1% des femmes interrogées et le 62,3% des hommes interrogés déclare d'utiliser une méthode contraceptive. Parmi les femmes environ 14% utilise la pilule contraceptive, environ 7% un dispositif intra-utérin, environ 16% le préservatif masculin, la majorité (environ 43%) des femmes

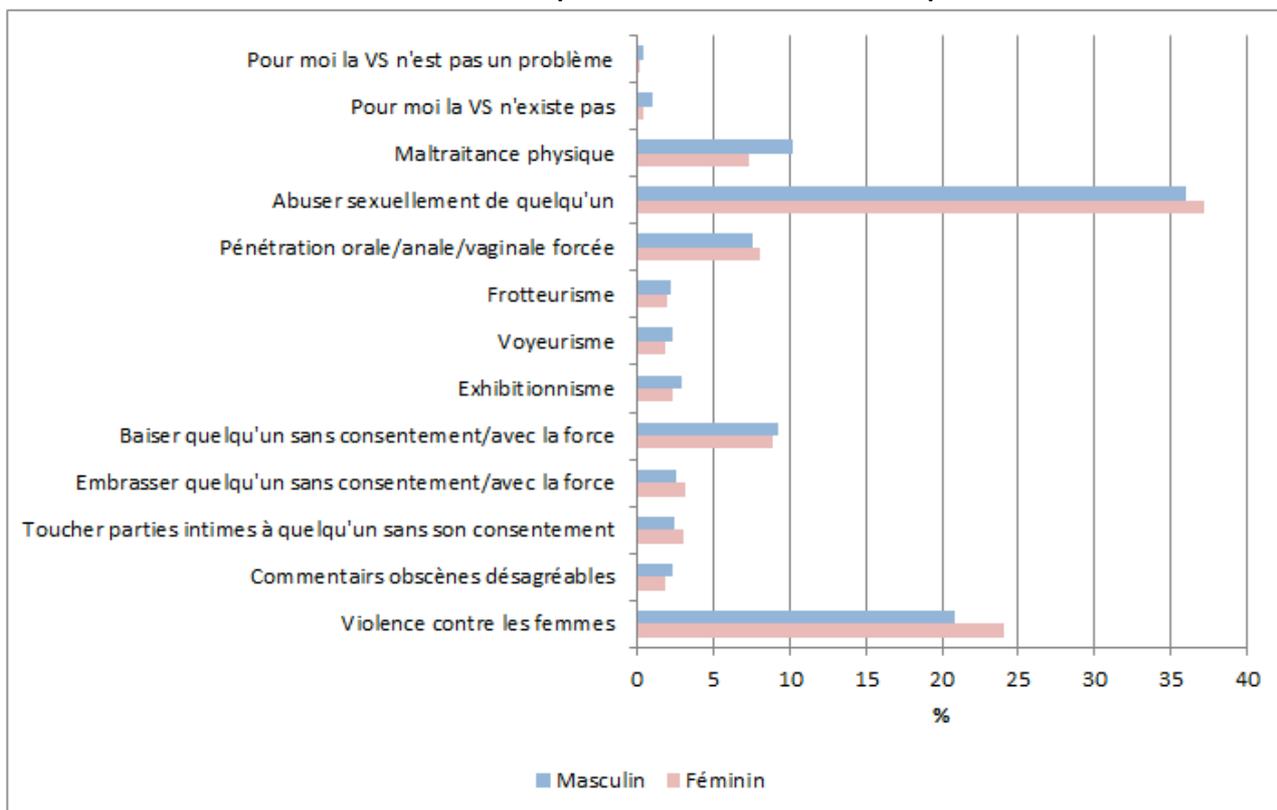
interrogées utilise l'injection. Parmi les hommes qui utilisent actuellement une méthode contraceptive, environ 14% déclare que c'est leur femme qui prend la pilule contraceptive, pour environ 4% leur femme a un dispositif intra-utérin, pour environ 26% leur femme prend une injection, la majorité (environ 41%) des hommes interrogés utilise le préservatif masculin.

8.3 Connaissances Aptitudes et Pratiques concernant la Violence Sexuelle

8.3.1 Qu'est-ce que tu entends pour violence sexuelle?

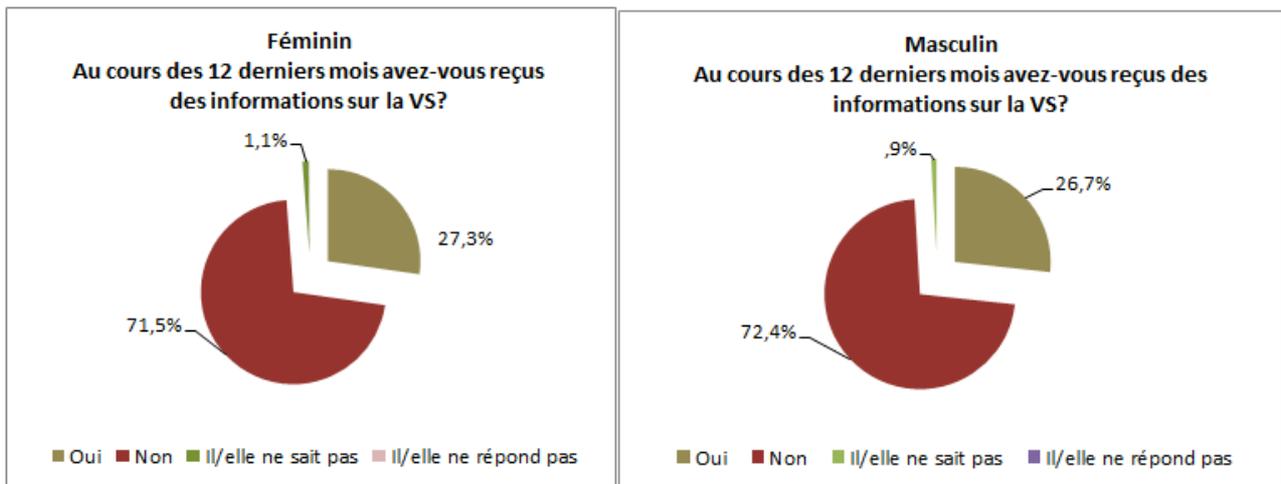
Pour la majorité des hommes interrogés (environ le 35%) et des femmes interrogées (le 36% environ) la violence sexuelle est entendu en tant qu'abus sexuels de quelqu'un. Environ le 21% des hommes et le 24% des femmes comprend la violence sexuelle comme une violence spécifique contre les femmes, tandis qu'environ 10% des hommes et 7% des femmes entend la violence sexuelle comme une mailtraitance physique.

Distribution entre hommes et femmes de ce que les interviewés entendent pour « violence sexuelle »



Au cours des 12 derniers mois, le 71,5% des femmes interrogées et le 72,4% des hommes interrogés n'a reçu aucune information sur la violence sexuelle. Alors que le 27,3% des femmes et le 26,7% des hommes en a reçu.

Distribution entre hommes et femmes des information reçus sur la violence sexuelle

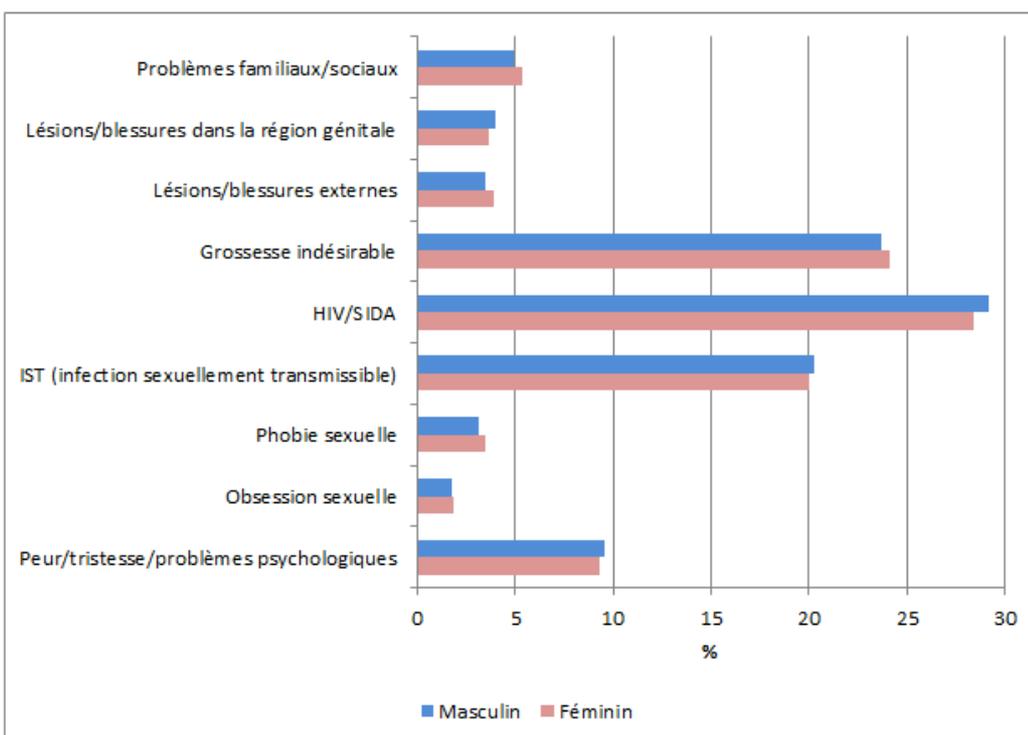


Parmi ceux qui ont reçu des informations sur la violence sexuelle, le 22% des femmes et le 13,1% des hommes les a eu à partir du centre de santé ; le 17,7% des femmes et le 25% des hommes les a eu durant des réunions de sensibilisation ; le 24,9% des femmes et le 24% des hommes les a eu à l'école et, enfin, les 18% de femmes et 22% des hommes les a reçu par des moyens de télécommunication tels que des émission radio ou télévisées.

8.3.2 Quelles sont, d'après les interviewés, les conséquences pour la victime

La majorité des femmes (environ le 28%) et des répondants hommes (environ le 29%) considère comme conséquences possibles de la violence, l'infection de VIH/SIDA. Environ le 23% des hommes et le 24% des femmes a indiqué la grossesse non désirée parmi les conséquences possibles de la violence sexuelle, alors qu'environ 20% des femmes et des hommes a désigné une infection sexuellement transmissible.

Distribution entre hommes et femmes des connaissances concernant les conséquences des violences sexuelles



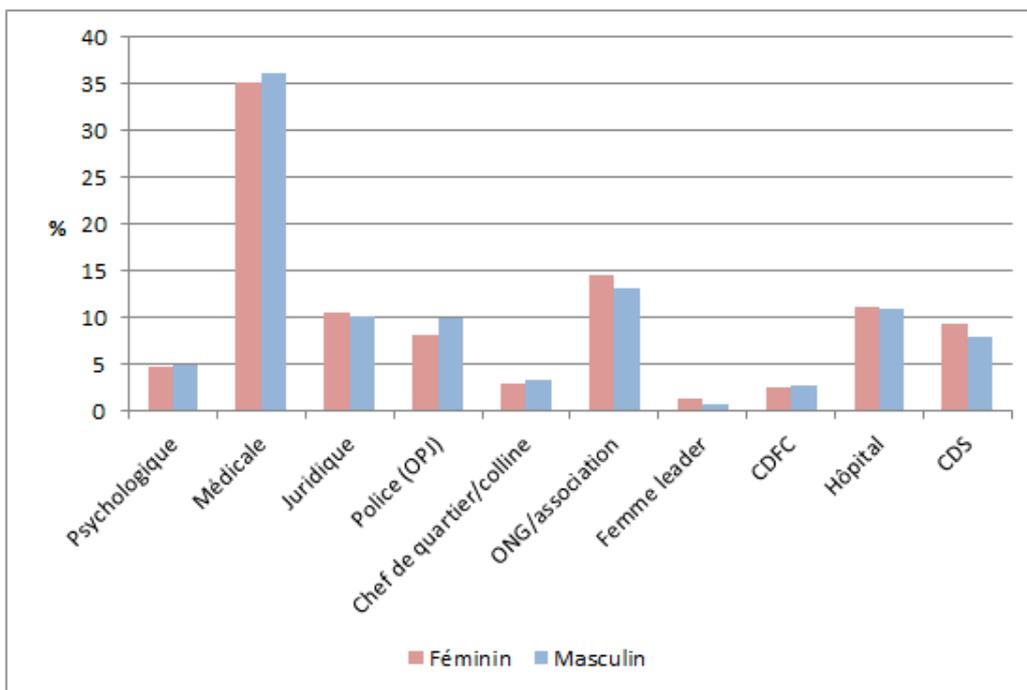
Qu'est-ce que peut faire une victime pour éviter les conséquences d'une violence sexuelle?

Afin d'éviter les conséquences de la violence sexuelle, le 57% des femmes et le 54% des hommes interrogés ont indiqué chercher assistance médicale, le 13% des femmes et le 11% des hommes interrogés à identifié la recherche d'assistance psychologique, et enfin le 10 % des femmes et le 12% des hommes la victime de violence sexuelle devrait dénoncer le viol à la police.

8.3.3 Où la victime peut trouver de l'aide

La majorité des femmes (environ le 35%) et les hommes (environ le 36%) répondants a choisi l'aide médicale parmi les repères principales pour les victimes.

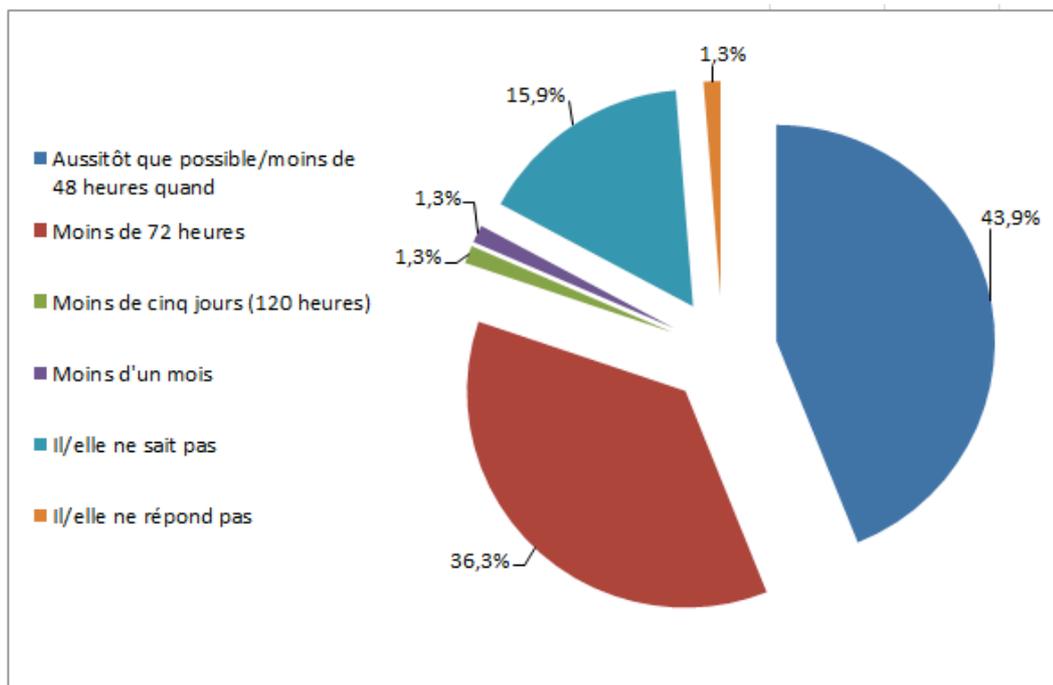
Distribution entre hommes et femmes des connaissances concernant l'aide que une victime peut trouver



8.3.4 Combien de temps maximum doit-il passer pour pouvoir prévenir les conséquences d'un viol ?

La majorité des répondants (43,9%) a déclaré que, afin d'éviter les conséquences de la violence sexuelle pour la victime, l'aide devrait être mise en œuvre dès que possible dans maximum les 48 heures à partir du viol. Pour éviter les conséquences de ce dernier, le 36,3% des répondants a déclaré qu'il ne faut pas dépasser le 72 heures dès l'acte de violence sexuelle.

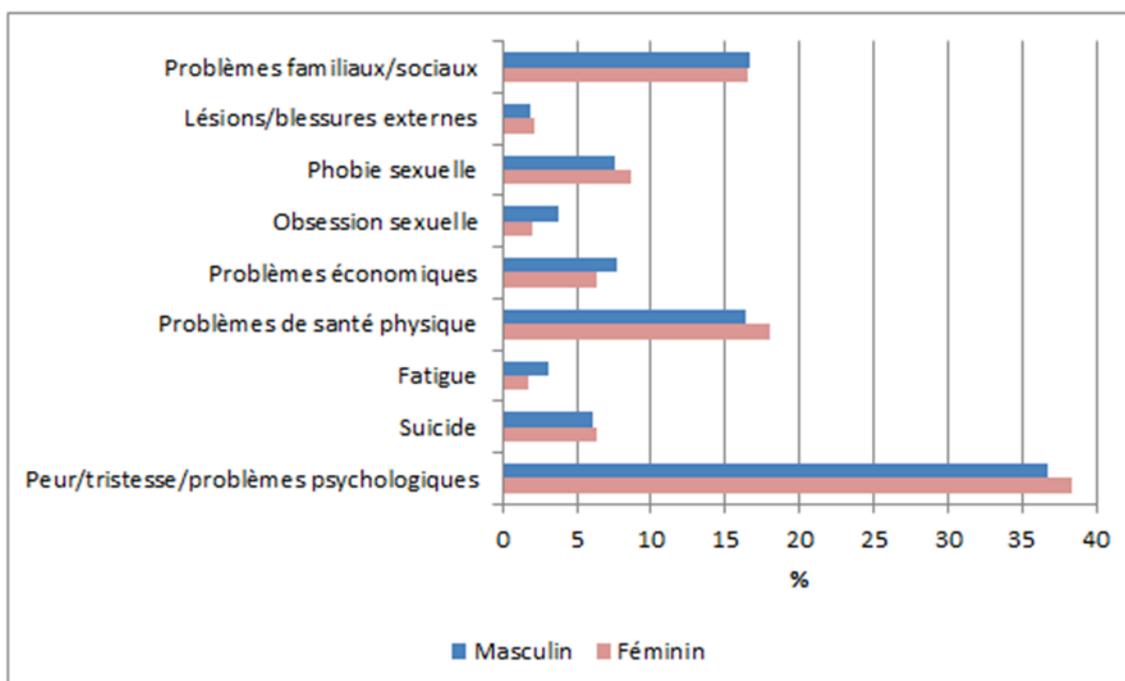
Distribution des connaissances concernant le temps maximum que il doit passer pour pouvoir prévenir les conséquences d'un viol



8.3.5 Quelles conséquences pensez-vous que peut avoir une personne victime secondaire de VS ?

Peur/Tristesse/Problèmes psychologiques ont été indiquées comme conséquences pour la victime secondaire par environ le 37% des hommes et le 39% des femmes répondants, suivi par les problèmes de santé (physiques), identifiés par le 16% des hommes et le 18% des femmes, et les problèmes familiaux/sociaux identifiés par environ le 16% de l'échantillon interviewé.

Distribution par sexe des connaissances concernant les conséquences que peut avoir une personne victime secondaire de VS



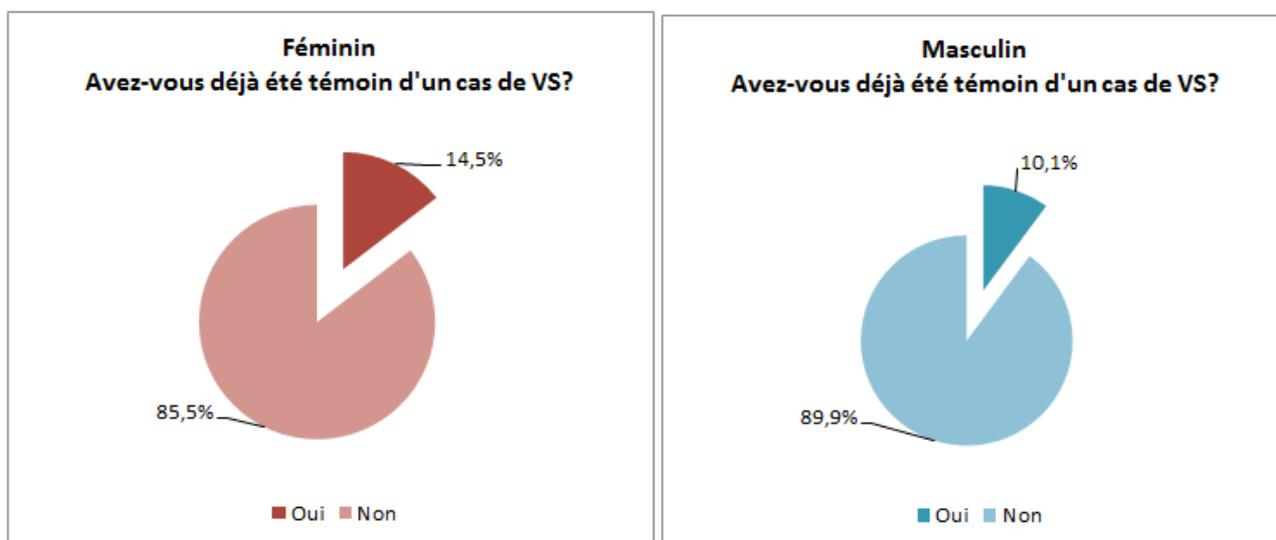
8.3.6 Que pourrait-on faire pour prévenir la VS ?

Pour l'27,6% des personnes interrogées le meilleur moyen de prévenir la violence sexuelle est de punir les agresseurs, pour le 22,8% sensibiliser la communauté, pour le 21,4% est l'information finalement pour le 9,8% est la vigilance.

8.3.7 Avez-vous été témoins d'un cas de violence sexuelle

Le 12,5% des répondants déclare avoir été témoin d'une agression sexuelle. Parmi les femmes interrogées, le 14,5% a assisté un acte de violence sexuelle, contre le 85,5% qu'y a jamais assisté. Parmi les hommes interrogés, l'10,1% a été témoin d'un acte de violence sexuelle, alors que 89,9% ne l'a jamais été.

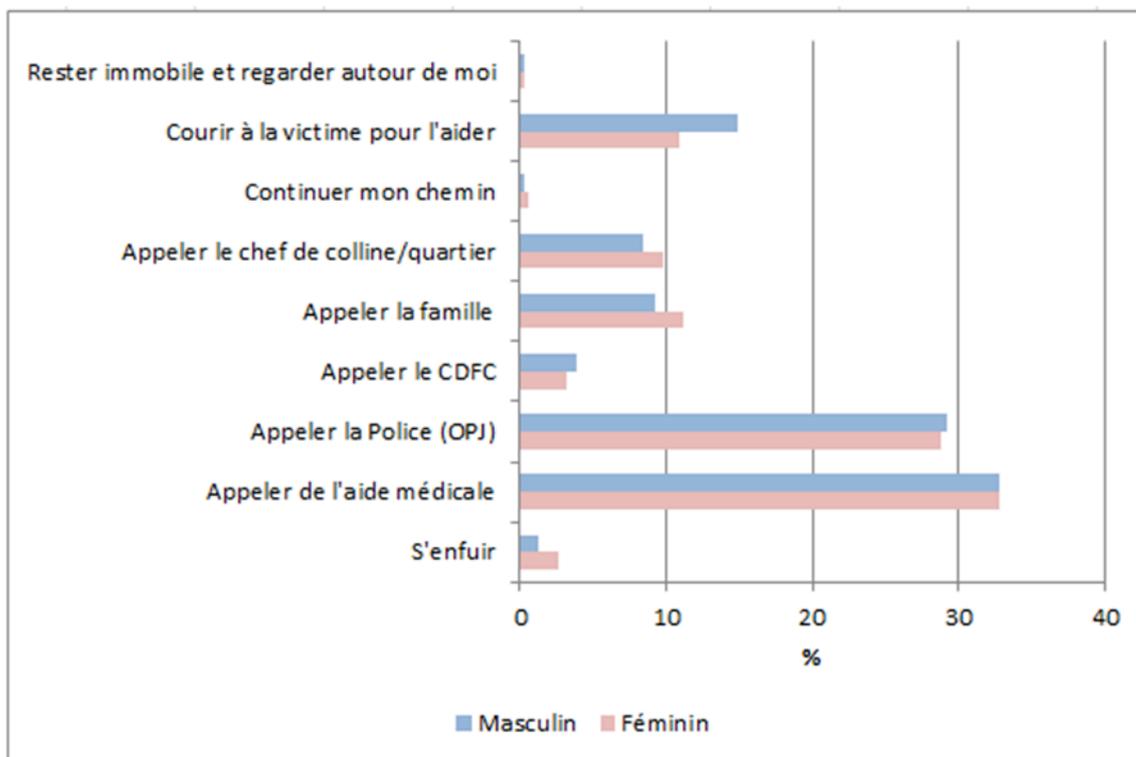
Distribution entre femmes et hommes qui ont été témoins ou pas d'un cas de violence sexuelle



8.3.8 Ce que les personnes ferez s'elles sauraient témoins d'un cas de violence sexuelle

Environ le 30% des interviewés s'il lui arriverait d'assister à un viol irait appeler de l'aide médicale, un peu moins du 30% irait appeler la police ; le 15% des hommes irait secourir la victime, contre le 11% des femmes, l'11% des femmes et le 9% des hommes appelleraient la famille. Presque le 10% des hommes et le 8% des femmes appelleraient le chef de colline ou du quartier, moins du 5% des hommes et des femmes appelleraient le CDFC. Sauf un pourcentage moindre prendrait la fuite et encore moins des interviewés continueraient son chemin où resterait immobile à regarder autour de soi.

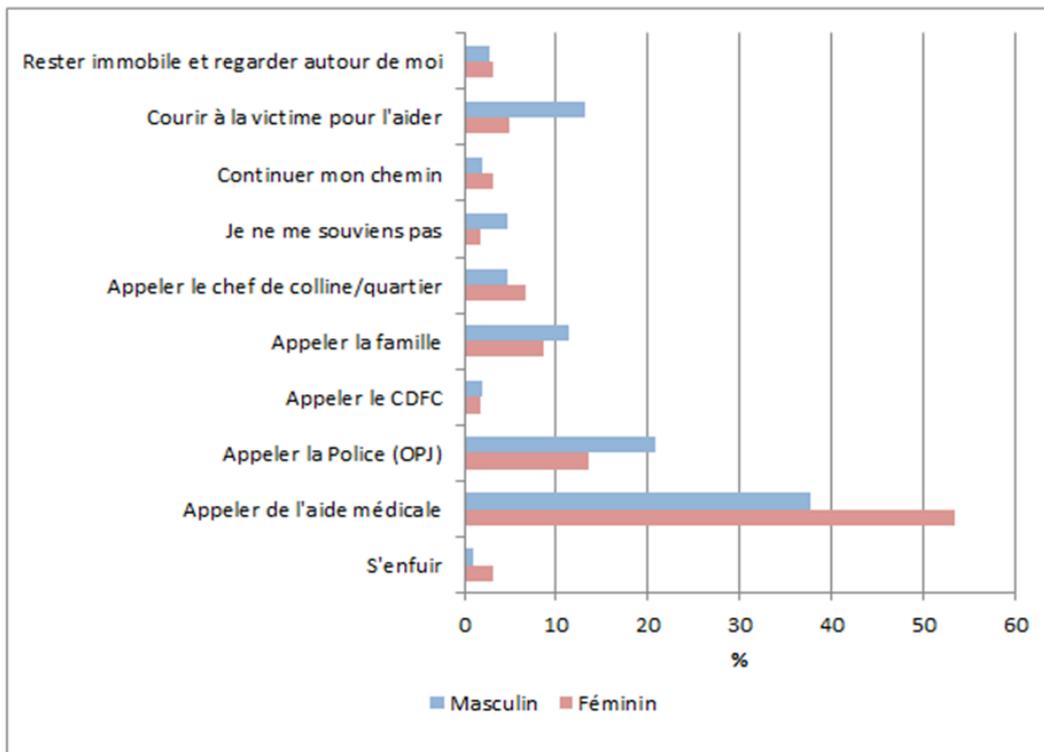
Distribution par sexe de ce que les personnes feront s'elles sauraient témoins d'un cas de violence sexuelle



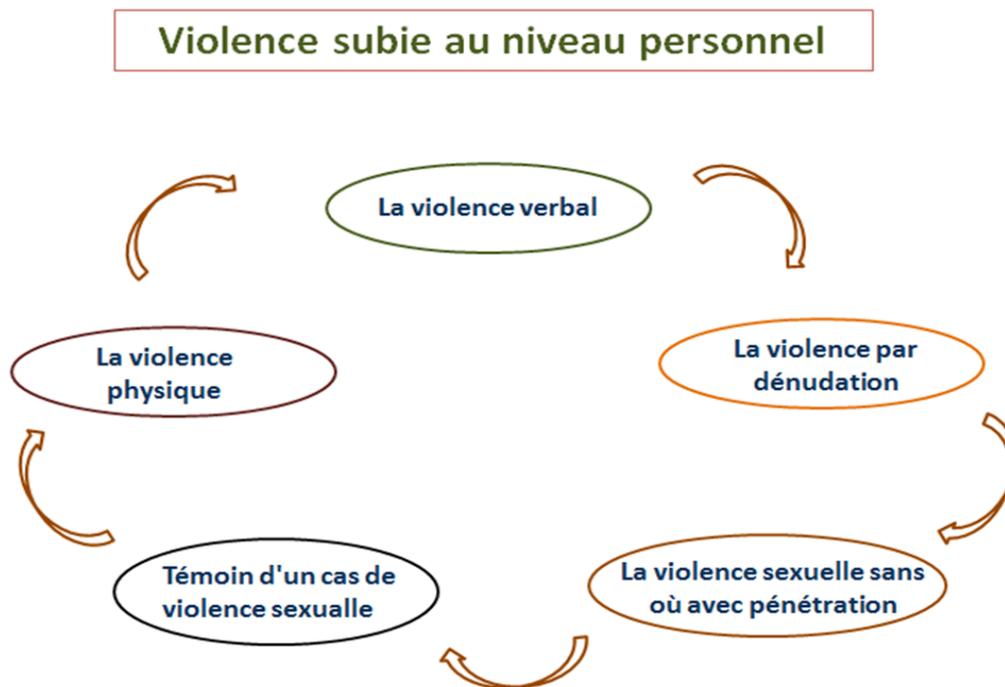
8.3.9 Ce qu'ils ont fait effectivement les témoins d'un cas de violence sexuelle

La majorité des femmes (environ 55%) et les hommes (environ 37%) qui ont été témoins d'un acte de violence sexuelle a par la suite cherché une aide médicale. Le 21% des hommes et le 14% de femmes ont appelé la police, le 12% des hommes contre le 5% des femmes est allé aider la victime, l'11 % des hommes et le 9% des femmes a appelé la famille. Les comportements qu'on peut interpréter comme réponses au traumatisme, tels que « rester immobile et regarder autour de soi », « s'enfuir », « continuer mon chemin » et « je ne me souvient plus » sont beaucoup plus présents dans ce cas concret (10,4% des hommes et 11% des femmes, toutes ces réponses confondues) que dans le cas théorique (1,8% des hommes et 3,5% des femmes, toutes ces réponses confondues).

Distribution par sexe de ce que les témoins d'un cas de violence sexuelle ont fait effectivement



8.4 Violences subies par les interviewés



8.4.1 Formes de violences enquêtés dans l'étude

La partie 5 du questionnaire enquête sur 5 différents types de violence subie personnellement par les interviewés : physique, verbale, par dénudation, violence sexuelle sans pénétration et violence sexuelle avec pénétration. Durant l'analyse nous avons trouvé des significativités statistiques en rassemblant les VS sans ou avec pénétration en une unique forme de violence sexuelle. En outre pour décrire le phénomène de la violence sexuelle au Burundi, nous avons considéré comme une forme de violence sexuelle subie, l'avoir été témoins direct d'un cas de viol.

Parmi toute la population étudiée (n = 1723), n = 209 personnes ont été témoins d'une agression sexuelle durant leur vie. Parmi eux, 116 personnes (55,5%) n'a pas souffert dans les dernières 12 mois d'une autre forme de violence . En revanche, 93 personnes des 209 sujets témoins de violence sexuelle (soit le 44%), a subi aussi personnellement un autre type de violence. Parmi ces 93, 24 sujets (11,5 %), dont 12% de femmes et 10,5% des hommes, ont également été victimes directes de la violence sexuelle (avec ou sans pénétration).

Sur l'ensemble de la population de l'enquête (N = 1723), le 63,7% des femmes déclare ne pas avoir subi violence, de toute sorte, dans les derniers 12 mois contre le 72,7% des hommes.

N= 599 sujets, soit presque le 35%, déclare avoir subi personnellement au moins une forme de violence. Le 23,1% des femmes a subi un type de violence contre le 20,2% des hommes. Le 9,5% des femmes a subi 2 formes de violences dans les derniers 12 mois contre le 6,7% des hommes.

Distribution entre femmes et hommes des nombre de formes de violences subie dans les dernières 12 mois par les interviewés

	Nombre violences (N=599)		
	Féminin	Masculin	Total
	N°	%	%
0	63,7	72,7	67,8
1	23,2	20,2	21,8
2	9,5	6,7	8,2
3	2,8	,4	1,7
4	,8	,0	0,4

Distribution entre femmes et hommes d'autre formes de violences subie dans les dernières 12 mois par les interviewés témoins d'un cas de viol

Témoins de VS qui ont subi aussi un autre forme de violence (N=209)	Féminin	Masculin	Total
	%	%	%
Pas d'autres formes de violence	54,1	57,9	55,5
La violence Physique	11,3	10,5	11,0
La violence Verbale	18,8	17,1	18,2
La violence par Dénudation	3,8	3,9	3,8
La violence sexuelle	12,0	10,5	11,5

La majorité des femmes (37,8%) et des hommes (33,5%) qui a subi au moins une forme de violence, étaient âgés de 16 à 20 ans. Le 19% des femmes interrogées qui ont subi des violences se situe entre 21 et 25 ans, tandis que chez les hommes ce groupes d'âge est représenté par le 20,9% des cas.

Distribution par sexe et l'âge des sujets ayant subi dans les derniers 12 mois au moins une forme de violence

	Féminin (n° 352)	Masculin (n° 239)	Total (n° 599)
	%	%	%
12-15 ans	9,9	12,1	10,7
16-20 ans	37,8	33,5	36,1
21-25 ans	19,0	20,9	19,9
26-30 ans	10,8	10,9	10,7
31-35 ans	6,3	7,1	6,5
36-40 ans	7,7	5,4	6,7
40 ou plus	8,5	10,0	9,0

En ce qui concerne la répartition par provinces des répondants qui ont subi au moins une forme de violence, la majorité des femmes abusées (43%) est dans la zone de Cibitoke. Toutefois, les pourcentages de femmes ayant subi au moins une violence, se référant aux 3 autres provinces, ne sont pas trop dissemblables les uns des autres, l'exception est dans la province de Bujumbura Mairie où les femmes victimes d'au moins une forme de violence sont 25,5%. Toujours à propos de la population masculine, la

province la plus touchée était celle de Bubanza, dans lequel 40,8% des hommes interrogés ont subi au moins une forme de violence durant les derniers 12 mois.

Distribution par provinces et par sexe des sujets ayant subi dans les derniers 12 mois au moins une forme de violence

	Féminin	Masculin	Tot
	%	%	%
Bubanza	42,8	40,8	41,8
BujaMairie	25,5	18,4	22,3
BujaRural	40,5	28,6	35,7
Cibitoke	43,0	38,6	40,9
Muramvya	41,6	31,2	36,5
Totale	38,6	31,7	35,4

8.4.2 Violence physique (N=1723)

La présente partie s'applique à des formes de violence physique (blessures, coups , traumatismes physiques, etc.) infligées à la population de l'enquête (N = 1 723) . Parmi les répondants N=249 (soit le 14,5%) déclarent avoir subi des violences physiques.

Distribution par sexe et âge des sujets ayant subi dans les derniers 12 mois violence physique

	Féminin	Masculin	Total
	(n° 134)	(n° 113)	(n° 249)
	%	%	%
12-15 ans	11,9	17,7	14,5
16-20 ans	29,1	31,9	30,1
21-25 ans	17,9	14,2	16,9
26-30 ans	12,7	9,7	11,2
31-35 ans	9,0	8,0	8,4
36-40 ans	9,7	7,1	8,4
40 ou plus	9,7	11,5	10,4

Parmi ceux-ci, la majorité des femmes (29,1%) et des hommes (31,9%) appartient à la tranche d'âge entre 16 et 20 ans. L'enquête a révélé qu'au cours des 12 derniers mois, la province avec plus de fréquence de ce type de violence (18,8 %) a été la zone Cibitoke qui voit aussi le pourcentage plus élevé, soit le 22,9%, de violence physique contre les hommes, probablement plus problématique, car elle est située sur la frontière avec la République Démocratique du Congo. Mais le pourcentage plus élevé de violence physique contre la population féminine, soit le 18,8% concerne la province de Bubanza. La province de Bujumbura Mairie, qui surplombe le lac Tanganyika, semble être la zone avec moins de violence physique (9,6%). Dans cette province seulement 7% des femmes et 12,7% des hommes déclarent avoir subi des violences physiques.

Distribution par provinces et par sexe des sujets ayant subi dans les derniers 12 mois violence physique

Au cours de 12 derniers mois, quelqu'un vous a fait mal physiquement?			
	Féminin	Masculin	Tot
	%	%	%
Bubanza	18,8	10,0	14,7
BujaMairie	7,0	12,7	9,6
BujaRural	15,8	14,8	15,4
Cibitoke	15,1	22,9	18,8
Muramvya	17,5	13,6	15,6
Totale	14,8	14,8	14,8

Les données montrent que 71,5% des répondants (N = 1,723) a subi des violences physiques au moins une fois ou deux fois, ce pourcentage se réfère au 69,2% de femmes et au 74,3% d'hommes. Le 24,8% des femmes et le 18,3% des hommes déclare avoir subi plusieurs fois la violence physique (3 ou 4). Enfin, le 6% des femmes et le 7,3% des hommes ont été objet de violence physique pour plus de 4 fois.

Distribution par sexe et fréquence de violences physique subi par les sujets dans les derniers 12 mois

Combien de fois ceci est-il arrivé?			
	Féminin	Masculin	Tot
	%	%	%
Une ou deux fois	69,2	74,3	71,5
Plusieurs fois (3-4)	24,8	18,3	21,9
Beaucoup de fois (4+)	6,0	7,3	6,6

La plupart des femmes qui a été victimes de violence physique (35,5%) a dit que la personne qui lui a infligé la violence était le partenaire ou le mari. Le 17,8% des femmes a indiqué que responsable de la violence est un voisin et le 17,1% un parent. Chez les hommes objet de violence physique le 46% a indiqué que la violence avait été effectuée par un voisin, le 21,8% par un parent 21,8%, et seulement dans le 2,3% de cas par sa Femme – Partenaire .

La majorité des répondants (61,7%), dont la majorité des femmes (72,3%) et la majorité des hommes (47,2%) a subi la violence à la maison, tandis que le pourcentage restant du total des sujets, hommes et femmes a subi des violences physiques dans des lieux publics (bars, marchés, etc.) (8,2%) ou en plein air (rues, chemins, etc.) (16,4%).

8.4.3 Violence Verbale (N=1723)

Cette section se concentre spécifiquement sur la violence verbale (insultes, injures, commentaires à caractère sexuel inappropriés) imposées aux personnes interrogées. Dans ce cas, parmi toute la population sondée qui a été agressé verbalement, soit 359 personnes (environ le 21%) dont 242 femmes et 116 hommes, le 45% des femmes et 37,1% des hommes avaient entre 16 et 20 ans.

Distribution par sexe et âge des sujets ayant subi dans les derniers 12 mois violence verbale

	Féminin (n° 242)	Masculin (n° 116)	Total (n° 359)
	%	%	%
12-15 ans	7,9	10,3	8,6
16-20 ans	45,0	37,1	42,6
21-25 ans	19,0	25,0	20,9
26-30 ans	9,9	8,6	9,5
31-35 ans	4,5	7,8	5,6
36-40 ans	5,8	2,6	4,7
40 ou plus	7,9	8,6	8,1

Cibitoke est la province où il y a plus de violence verbale, au cours des 12 derniers mois, par rapport aux autres provinces testées, avec le 28% des répondants dont la majorité des femmes (33,7%) et 21,7% des hommes. La majorité des hommes (23,3%) a subi la violence verbale à Bubanza, qui est aussi la province à la frontière avec la République Démocratique du Congo. Aussi pour ce type de violence, la province de Bujumbura Mairie résulte la zone la moins touchée, avec un pourcentage faible de sujets, à la fois hommes et femmes intéressés (9,6%).

Distribution par sexe et provinces des sujets ayant subi dans les derniers 12 mois violence verbale

	Féminin	Masculin	Tot
	%	%	%
Bubanza	28,2	23,3	25,9
BujaMairie	16,2	1,3	9,6
BujaRural	29,9	11,1	22,4
Cibitoke	33,7	21,7	28,0
Muramvya	25,4	17,8	21,7
Totale	26,7	15,2	21,4

La majorité des femmes (42,1%) et des hommes (40,4%) a déclaré avoir subi plusieurs fois (3-4) des violences verbales, le 35% des femmes et le 33,3% des hommes a été victimes d'abus verbaux pour une ou deux fois, et le 22,9% des femmes et le 26,3% des hommes a été abusé verbalement pour plus de 4 fois.

Distribution par sexe et fréquence de violences verbale subi par les sujets dans les derniers 12 mois

	Combien de fois ceci est-il arrivé?		
	Féminin	Masculin	Tot
	%	%	%
Une ou deux fois	35,0	33,3	34,5
Plusieurs fois (3-4)	42,1	40,4	41,5
Beaucoup de fois (4+)	22,9	26,3	24,0

8.4.4 Violence par dénudation

N = 41 sujets, soit le 2,3% des interviewés déclare d'avoir subi au moins un dénudement forcé au cours des 12 derniers mois. Parmi ceux-ci le 48,5% des femmes et le 37,5% des hommes sont âgés entre 16 et 20 ans.

Distribution par sexe et âge des sujets ayant subi dans les derniers 12 mois violence par dénudation

	Féminin (n° 33)	Masculin (n° 8)	Total (n° 41)
	%	%	%
12-15 ans	6,1	12,5	7,3
16-20 ans	48,5	37,5	46,3
21-25 ans	12,1	12,5	12,2
26-30 ans	6,1	25,0	9,8
31-35 ans	9,1	0,0	7,3
36-40 ans	9,1	0,0	7,3
40 ou plus	9,1	12,5	9,8

Au cours des 12 derniers mois, 4,5% et 4,1% des femmes ont été déshabillées, respectivement à Muramvya et Cibitoke, tandis que le plupart des hommes déshabillé de manière forcée, le 2,2%, l'a été dans la province de Bujumbura Rural.

Distribution par sexe et provinces des sujets ayant subi dans les derniers 12 mois violence par dénudation

	%	%	%
	Féminin	Masculin	Tot
Bubanza	2,9	0,7	1,9
BujaMairie	3,2	0,0	1,8
BujaRural	3,4	2,2	2,9
Cibitoke	4,1	1,3	2,7
Muramvya	4,5	1,2	2,9
Totale	3,6	1,1	2,5

Le 76,5% des femmes et l'87,5% des hommes a dit qu'il a été privés de ses vêtements une ou deux fois.

Distribution par sexe et fréquence de violences par dénudation subi par les sujets dans les derniers 12 mois

Combien de fois ceci est-il arrivé?			
	Féminin	Masculin	Tot
	%	%	%
Une ou deux fois	76,5	87,5	78,6
Plusieurs fois (3-4)	11,8	12,5	11,9
Beaucoup de fois (4+)	11,8	0,0	9,5

La plupart des femmes a dit qu'elle a été déshabillée de manière forcée par une personne inconnue (24,1%), par leur partenaire ou mari (24,1%), et par un voisin (20,7%). La grande majorité des hommes victimes de ce type de violence (71,4%) affirme d'avoir été dépouillés par un voisin.

Le 76,9% des femmes ont subi cette violence dans la maison, alors que le 50% des hommes a subi cette violence dans un espace public, comme un bar ou un marché, etc.

8.4.5 Violence sexuelle sans ou avec pénétration

Cette section décrit les types de violence purement sexuelle, caractérisée par l'absence de consentement de la victime de recevoir, et / ou faire aux autres, des actes sexuels sans pénétration physique comme embrasser, baisers et attouchements des parties intimes du corps et l'imposition forcée de rapports vaginales, oraux ou anales avec pénétration physique.

99 personnes (environ 6% de la population étudiée) ont dit qu'elles avaient subi au cours des 12 derniers mois, au moins une agression sexuelle (sans ou avec pénétration) directe. La majorité des femmes (51,4%) et des hommes (40%) qui ont subi ce type de violence appartient à la tranche d'âge entre 16 et 20 ans.

Distribution par sexe et âge des sujets ayant subi dans les derniers 12 mois violence sexuelle

	Féminin (n° 74)	Masculin (n° 25)	Total (n° 99)
	%	%	%
12-15 ans	5,4	0,0	4,0
16-20 ans	51,4	40,0	49,0
21-25 ans	20,3	36,0	24,0
26-30 ans	5,4	4,0	5,0
31-35 ans	5,4	12,0	7,0
36-40 ans	5,4	4,0	5,0
40 ou plus	6,8	4,0	6,0

Aux victimes directes de violence sexuelle doivent être ajoutés les personnes (N = 209-24 = 185) exposées à la violence sexuelle en tant que témoins d'une viol. Ce qui fait 274 personnes qui ont subi de manière directe ou indirecte de la violence sexuelle, soit environs le 16% des interviewés.

Bubanza est la Province où femmes (10,7%) et hommes (6,2%) ont subi, au cours des 12 derniers mois, le majeur pourcentage d'abus sexuel.

Distribution par sexe et provinces des sujets ayant subi dans les derniers 12 mois violence sexuelle

	Féminin	Masculin	Tot
	%	%	%
Bubanza	10,7	6,2	8,6
BujaMairie	4,9	1,3	3,3
BujaRural	7,8	3,7	6,2
Cibitoke	9,6	2,6	6,2
Muramvya	8,7	3,0	5,9
Totale	8,3	3,3	6,0

Même en ce qui concerne l'exposition des personnes à la violence sexuelle en tant que témoin d'un viol, il s'agit de 209 sujets dont 132 femmes et 77 hommes, la province où les femmes sont les plus exposées est celle de Bubanza (16,1%), suivi par Cibitoke (15,7%) et Muranwya (13,5%). Concernant l'exposition des hommes Cibitoke est la province qui compte le pourcentage majeur (16,5% des hommes exposés), suivie par Bubanza (11,8%) et ensuite Muranwya (8,8%).

Distribution par sexe et provinces des sujets ayant été témoins d'un cas violence sexuelle

Témoins de VS qui ont eu un autre type de violence	Féminin	Masculin	Tot
	%	%	%
Bubanza	16,1	11,8	14,0
BujaMairie	12,2	5,7	9,2
BujaRural	13,8	5,0	10,3
Cibitoke	15,7	16,5	16,1
Muramvya	13,5	8,8	11,2
Totale	14,2	9,7	12,1

Le 76,5% des femmes et le 87,5% des hommes a été abusé sexuellement pour une ou deux fois.

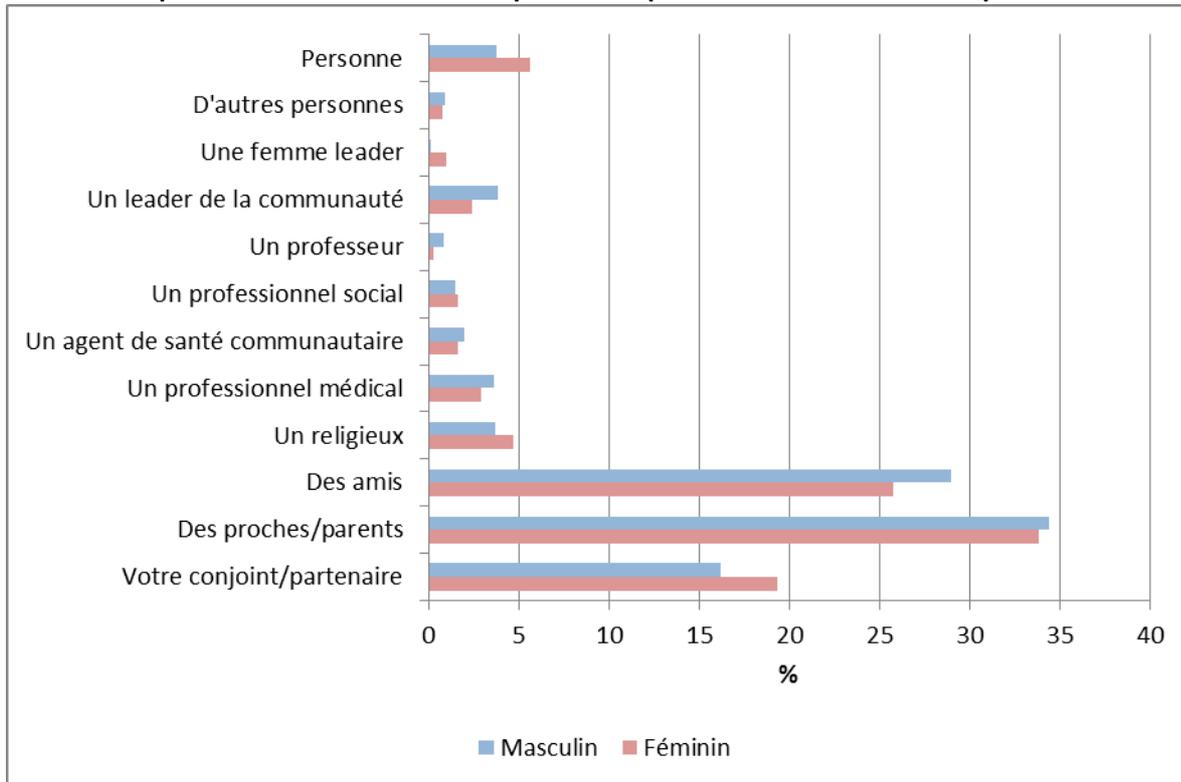
Distribution par sexe et fréquence de violences sexuelles subi par les sujets dans les derniers 12 mois

	Combien de fois ceci est-il arrivé?		
	Féminin	Masculin	Tot
	%	%	%
Une ou deux fois	76,5	87,5	78,6
Plusieurs fois (3-4)	11,8	12,5	11,9
Beaucoup de fois (4+)	11,8	0,0	9,5

La majorité des femmes (35,5%) et la plupart des hommes (61,5%) a été violée par un voisin. En outre, 15,8% des femmes et 15,5% des hommes a subi la violence sexuelle par le mari, la femme et / ou partenaire. La grande majorité des hommes (46,7%) et des femmes (61,1%) victime de violence, a subi le viol à la maison.

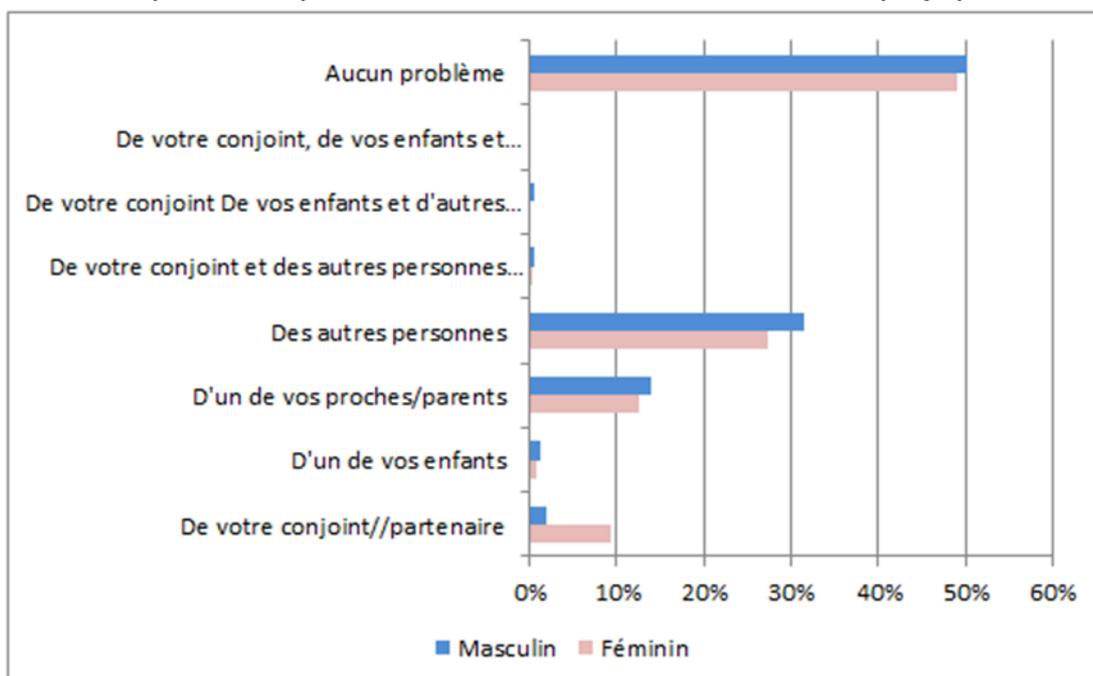
8.5 Ressources et danger dans la Communauté/le Quartier/la Colline

Distribution par sexe des ressources aux quelles ont peu faire recours en cas de problème



La majorité des hommes et de femmes, en cas de besoin semble chercher repaire dans la famille, faisant recours aux parents et proches (presque 35%), un peu plus du 25% des femmes et presque le 30% des hommes font recours aux amis.

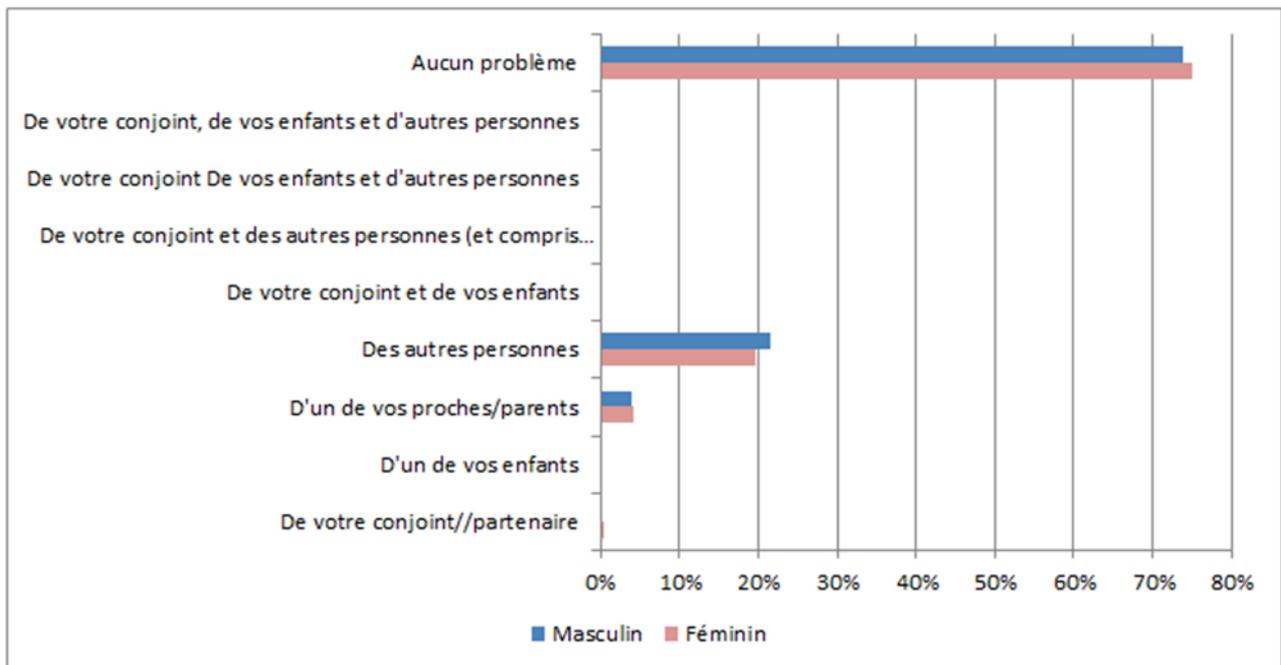
Distribution par sexe du problème d'abus d'alcool dans la communauté perçu par les interviewés



Environ le 50% des hommes et de femmes affirment ne pas exister le problème d'alcoolisme dans la communauté ; presque le 30% perçoivent le problème chez des personnes qui ne font pas partie de sa propre famille. Un peu plus du 10% constate le problème en famille et presque le 10% des femme affirme que c'est son mari qui a ce problème

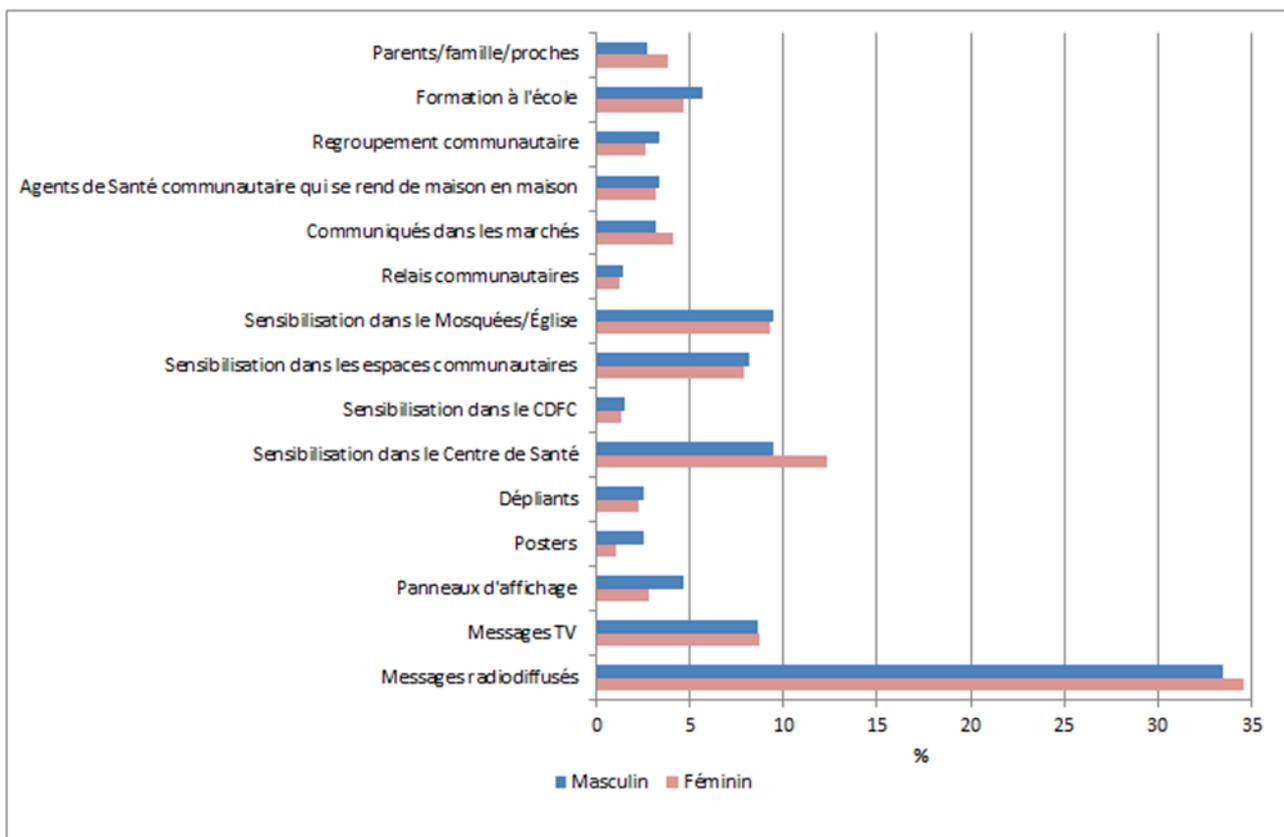
Le phénomène de la consommation de drogues est encore moins perçu par les personnes interviewés : plus du 70% affirme que ce problème n'existe pas dans sa propre communauté, ceux qui le perçoivent l'attribue à des personnes externes à la famille (presque le 20% des femmes et plus du 20% des hommes)

Distribution par sexe du problème d'abus de drogue dans la communauté perçu par les interviewés



Pour terminer les interviewés pensent que les meilleures manières de pouvoir de recevoir de nouvelles informations sur la santé ou sur des autres sujets importants pour leur communauté soient les messages radiodiffusés (presque le 35% des interviewés hommes et femmes), suivi par les informations données chez les CDS (12% des femmes et presque 10% des hommes) les lieux de culte (9% hommes et femmes) et les espaces communautaire (8% hommes et femmes)

Distribution par sexe des meilleures manières d’avoir informations utiles pour la communauté d’après les interviewés



8.6 Les probables facteurs de risque associés aux violences

Afin de vérifier la probabilité associée à certains facteurs de risque (sexe et âge) de subir une violence, dans n’importe quel type de forme, suivant les Provinces de résidence des enquêtés, on a utilisé des modèles statistiques de logistique binaire, en confrontant les niveaux de violence dans les provinces de Bubanza, Bujumbura Rural, Cibitoke e Muramvya par rapport à Bujumbura Mairie. La significativité statistique est fixée à une valeur de P inférieure à 5% ($P < ,05$) et l’indicateur de confrontation est l’Odds-Ratio (OR), c’est à dire le rapport entre la probabilité de subir une violence par les sujet qui présentent la caractéristique testée et ceux qui ne la présentent pas.

Si $OR = 1$, l’interprétation est que le facteur de risque (habiter dans une province par rapport à une autre province) a une influence sur la probabilité de subir la violence testée.

Si $OR \geq 1$ l’interprétation est que le facteur de risque (habiter dans une province par rapport à une autre province) est sur qui augmente la probabilité de subir la violence testée.

Si $OR \leq 1$ l'interprétation est que le facteur de risque (habiter dans une province par rapport à une autre province) est un facteur de protection baissant la probabilité de subir la violence testée.

8.5.1 Type de violence et provinces de résidence

Par rapport à la **violence physique** habiter dans la province de Cibitoke augmente plus du double ($OR=2,269$) la probabilité de subir une violence physique par rapport à ceux qui résident dans la province de Bujumbura mairie. Cette probabilité est majeure aussi dans les autres 3 provinces par rapport à Bujumbura Mairie. Ainsi plus l'âge des sujets augmente et moins est probable de subir une violence physique ; par contre le genre ne semble pas être un facteur de risque, concernant ce type de violence, autrement dit, femelle et males sont frappés avec la même probabilité.

Logistique binaire facteurs associés (âge, sexe féminin et provinces) à la violence physique

Logistique binaire, province BujaMairie comme référence		
	Violence physique	
	OR	P Value
Age	,985	,023
Sexe (féminin)	,994	,966
Bubanza	1,670	,036
BujaRural	1,750	,020
Cibitoke	2,269	,000
Muramvya	1,845	,010

Par rapport à la **violence verbale** habiter, comme pour celle physique, dans la province de Cibitoke augmente plus du quatre fois ($OR=4,252$) la probabilité de subir une violence physique par rapport à ceux qui résident dans la province de Bujumbura Mairie. De meme pour la province de Bubanza ($OR=3,756$) Cette probabilité est haute aussi dans les autres 2 provinces (Muramvya $OR=3,199$; Bujumbura Rural $OR=2,834$) par rapport à Bujumbura Mairie. Par rapport aux hommes, les femmes ont une probabilité plus que double de subir ce type de violence (Sexe féminin $OR=2,093$) et plus l'âge des sujets augmente et moins est probable de subir une violence verbale

Logistique binaire facteurs associés (âge, sexe féminin et provinces) à la violence verbale

Logistique binaire, province BujaMairie comme référence		
	Violence verbal	
	OR	P Value
Age	,962	,000
Sexe (féminin)	2,093	,000
Bubanza	3,756	,000
BujaRural	2,834	,000
Cibitoke	4,252	,000
Muramvya	3,199	,000

Par rapport à la **violence par dénudation** habiter dans la province plutôt que dans une autre ne semble pas faire la différence. Le facteur de risque qui émerge est relatif au genre : une femme de n'importe quel âge a une probabilité d'environ 3,5 fois plus (Sexe féminin OR=3,521). que les hommes de subir ce type de violence, indépendamment de sa zone de résidence.

Logistique binaire facteurs associés (âge, sexe féminin et provinces) à la violence par dénudation

Logistique binaire, province BujaMairie comme référence		
	Violence par dénudation	
	OR	P Value
Age	,981	,215
Sexe (féminin)	3,521	,002
Bubanza	,896	,851
BujaRural	1,449	,480
Cibitoke	1,494	,453
Muramvya	1,662	,333

Par rapport à la **violence sexuelle (sans ou avec pénétration)** les épisodes de ce type de violence sont beaucoup plus probables pour ceux qui vivent dans la province de Bubanza (OR=3,034) par rapport à ceux qui résident dans la province de Bujumbura Mairie. De même pour la province de Muramvya, Cibitoke et Bujumbura Rural où la probabilité de subir une violence sexuelle est plus que le double par rapport à ceux qui habitent dans la province de Bujumbura Mairie. Par rapport aux hommes, les femmes ont une probabilité plus que double de subir ce type de violence (Sexe féminin OR=2,617) et plus l'âge des sujets augmente et moins est probable de subir une violence verbale

Logistique binaire facteurs associés (âge, sexe féminin et provinces) à la violence sexuelle

Logistique binaire, province BujaMairie comme référence		
	Violence sexuelle sans ou avec pénétration	
	OR	P Value
Age	,965	,001
Sexe (féminin)	2,617	,000
Bubanza	3,034	,003
BujaRural	1,937	,045
Cibitoke	2,167	,046
Muramvya	2,189	,044

À partir des analyses des facteurs de risque concernant l'avoir été témoins d'un cas de viol, les épisodes de cette forme de violence sont beaucoup plus probables pour les femmes (OR = 1,572) qui habitent dans la province de Cibitoke (OR=1,831) et de Bubanza (OR=1,572) par rapport aux hommes. Par contre l'âge n'a pas de significativité statistique en tant que facteur de risque ou de protection. C'est-à-dire être témoin d'un cas de viol est un phénomène qui peut arriver à n'importe quel âge.

Logistique binaire facteurs associés (âge, sexe féminin et provinces) à l'avoir été témoin d'un viol

Logistique binaire, province BujaMairie comme référence		
Témoin d'un cas de violence sexuelle		
	OR	P Value
Age	1,010	,101
Sexe (féminin)	1,572	,003
Bubanza	1,635	,043
BujaRural	1,082	,759
Cibitoke	1,831	,012
Muramvya	1,194	,484

8.7 Type de violence et provinces et autres facteurs associés

8.6.1 Est-ce que le père et/ou le mari dans la position de chef de famille protège la victime des différentes formes de violence ?

8.6.2 L'hypothèse de départ est que l'absence de protection d'un père et/ou d'un mari puisse rendre les victimes potentielles plus vulnérables.

Parmi les femmes qui ont identifié son propre père comme chef de famille actuel, la majorité, soit 35,7% a subi au moins une violence, le 39,3% a subi la violence verbale, le 40,6%, a été déshabillée de manière forcée et le 42,5% a subi des violences sexuelles. Parmi les femmes qui ont déclaré leur mari ou leur partenaire étant à la tête de la famille actuelle, la majorité, soit 41,8%, a subi des violences physiques.

Les hommes qui ont désigné comme chef actuel de la famille son propre père et ceux qui ont indiqué d'être soi-même le chef de famille, ont souffert dans le 37,3% des cas au moins un forme de violence et dans le 37,5% des cas ont été déshabillés. Parmi les hommes qui se présentent en tant que actuels chefs de famille, la majorité, soit le 42,5% a subi des violences physiques. Parmi les hommes qui déclarent leur père à la tête de la famille actuelle, la majorité, soit le 38,8% a subi des violences verbales et le 16,4% a subi des violences sexuelles.

Distribution des différentes formes de violences par sexe et par le chef de famille actuelle des familles des interviewés

	Au moins une violence		La violence Physique		La violence Verbal		La violence par Dénudation		La violence sexuelle sans où avec pénétration	
	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin
	%		%		%		%		%	
Moi même	16,8	37,3	18,7	42,5	14,9	31,9	21,9	37,5	19,2	12,3
Mon mari/épouse ou compagnon	30,4	4,4	41,8	2,7	26,4	6,0	21,9	0,0	15,1	0,0
Père	35,7	37,3	28,4	33,6	39,3	38,8	40,6	37,5	42,5	16,4
Mère	13,0	12,3	9,0	12,4	15,7	14,7	9,4	0,0	16,4	2,7
Autre membre de la famill	2,5	6,9	0,7	5,3	2,1	7,8	3,1	25,0	5,5	2,7
Autre	1,6	2,0	0,0	0,0	1,7	0,9	3,1	0,0	1,4	0,0
Il/elle ne le sait pas	0,0	0,0	1,5	3,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Les femmes qui se déclarent chef de famille, donc qui ne vivent pas sous la protection d'un homme, résultent assez exposées à la violence par dénudation (21,9%) et sexuelle (19,2%).

Nous avons testé l'hypothèse de départ par la logistique binaire rapportée aux résultat de la capitale et, effectivement nous avons vu que une femme chef de famille a 2,449 fois à Bubanza et 2,238 fois à Cibitoke la probabilités d'être victime de violence sexuelle par rapport aux femmes qui résident dans la capitale.

Logistique binaire facteurs associés (âge, femmes chef de famille et provinces) à la violence sexuelle

Logistique binaire, province BujaMairie comme référence		
Violence sexuelle sans où avec penetration		
	OR	P Value
Age	,951	,001
Chef de famille (Moi meme)	2,199	,028
Bubanza	2,349	,046
BujaRural	1,695	,222
Cibitoke	2,238	,044
Muramvya	2,163	,080

Même pour l'abus d'alcool, le risque pour les jeunes femmes (OR= 2,635) d'être violées est sensiblement majeur à Bubanza (OR=3,087), Cibitoke (OR= 2,403) et Muranwya (OR=2,260) par rapport à Bujumbura Mairie et Bujumbura Rurale.

Logistique binaire facteurs associés (âge, femmes et abus d'alcool) à la violence sexuelle

Logistique binaire, province BujaMairie comme référence		
Violence sexuelle sans où avec penetration		
	OR	P Value
Age	,964	,001
Sexe (féminin)	2,635	,000
Alcool (Oui)	1,588	,033
Bubanza	3,087	,002
BujaRural	2,019	,067
Cibitoke	2,403	,025
Muramvya	2,260	,036

En ce qui concerne les mêmes facteurs de risque associés à l'être témoins de violence sexuelle on confirme les données ci-dessus, sauf que pour l'âge qui ne semble pas faire la différence ainsi que le fait d'habiter dans la province de Muramvya, outre que dans Bujumbura Rural ($P \geq 0,5$) et Bujumbura

Logistique binaire facteurs associés (âge, femmes et abus d'alcool) aux témoins d'un cas de viol

Logistique binaire, province BujaMairie comme référence		
Témoin d'un cas de violence sexuelle		
	OR	P Value
Age	1,010	,111
Sexe (féminin)	1,565	,004
Alcool (Oui)	1,472	,011
Bubanza	1,671	,035
BujaRural	1,123	,653
Cibitoke	1,997	,004
Muramvya	1,215	,444

Concernant l'abus de drogue, on constate une tendance à aller aller vers la significativité statistique par l'augmentation du nombre des sujets intéressés par le phénomènes. En effet le nombre de sujet victime de violence sexuelle est 99, contre les 209 témoins dans cas de viol.

Logistique binaire facteurs associés (âge, femmes et abus de drogue) à la violence sexuelle

Logistique binaire, province BujaMairie comme référence		
Violence sexuelle sans où avec penetration		
	OR	P Value
Age	,965	,002
Sexe (féminin)	2,647	,000
Drogue (Oui)	1,501	,080
Bubanza	3,197	,002
BujaRural	2,071	,059
Cibitoke	2,387	,026
Muramvya	2,410	,025

Logistique binaire facteurs associés (âge, femmes et abus de drogue) aux témoins d'un cas de

Logistique binaire, province BujaMairie comme référence		
Témoin d'un cas de violence sexuelle		
	OR	P Value
Age	1,011	,088
Sexe (féminin)	1,588	,003
Drogue (Oui)	1,843	,000
Bubanza	1,801	,016
BujaRural	1,203	,476
Cibitoke	2,108	,002
Muramvya	1,376	,216

8.6.3 Niveau d'instruction et violences

Est-ce que le manque d'instruction est un facteur qui augmente le risque de subir une forme de violence ?

L'hypothèse de départ est que l'absence d'instruction puisse rendre les victimes potentielles plus vulnérables.

Parmi les personnes interrogées, hommes et femmes, qui ont fréquenté l'école jusqu'au niveau primaire, le 55,6% a subi au moins une violence, le 54,7% a subi des violences physiques, le 55% agressions verbales, le 48,8% a subi violences sexuelles, enfin le 44,4% a été déshabillé sans consentement. Au contraire, parmi ceux qui ont participé au premier cycle de l'enseignement secondaire général, le 20,1% a subi au moins une violence, le 18,8% a subi des violences physiques, le 25,1% des agressions verbales, le 31,7% la violence sexuelle et le 25,9% a été déshabillé pouillés sans consentement.

L'hypothèse de départ semble ne pas être porteuse d'éclaircissement, compte tenu que le plus grand nombre de toute forme de violence est associé à la fréquentation de l'école primaire et secondaire. Le bas âge des victimes semble être plus significativement liée au risque de subir une violence.

Distribution des différentes formes de violences par niveau d’instruction des interviewés

	Au moins une violence	La violence Physique	La violence Verbal	La violence par Dénudation	La violence sexuelle sans où avec pénétration
Sans	46 10,1%	19 10,5%	20 6,9%	3 11,1%	4 4,9%
Primaire	254 55,6%	99 54,7%	160 55,0%	12 44,4%	40 48,8%
Ecole ecclésiastique	25 5,5%	13 7,2%	17 5,8%	2 7,4%	7 8,5%
Secondaire professionnelle	16 3,5%	11 6,1%	8 2,7%	1 3,7%	2 2,4%
Secondaire général I Cicle	92 20,1%	34 18,8%	73 25,1%	7 25,9%	26 31,7%
Secondaire général II Cicle	21 4,6%	4 2,2%	12 4,1%	2 7,4%	3 3,7%
Enseignement Supérieur/Université	3 ,7%	1 ,6%	1 ,3%	0 ,0%	0 ,0%
Totale	457 100,0%	181 100,0%	291 100,0%	27 100,0%	82 100,0%

8.6.4 Occupation et violence

Est-ce que le manque d’occupation est un facteur qui augmente le risque de subir une forme de violence ?

L’hypothèse de départ est que l’absence d’occupation puisse rendre les victimes potentielles plus vulnérables.

Distribution des différentes formes de violences par l’occupation des interviewés

	Au moins une violence	La violence Physique	La violence Verbal	La violence par Dénudation	La violence sexuelle sans où avec pénétration
Travaillez Oui	555 93,6%	232 93,2%	338 94,4%	38 92,7%	91 91,9%
Travaillez Non	38 6,4%	17 6,8%	20 5,6%	3 7,3%	8 8,1%
Totale	593 100,0%	249 100,0%	358 100,0%	41 100,0%	99 100,0%

Parmi les personnes interrogées, soit les hommes que les femmes qui actuellement ont une occupation le 93,6% a subi au moins une forme de violence ; le 93,2% a subi des violences physiques, le 94,4% des agressions verbales, le 91,9% des violences sexuelles, le 92,7% a été déshabillé sans consentement. Parmi les personnes interrogées, soit les hommes que les femmes que, actuellement, ne sont pas occupés, le 6,4% a subi au moins une violence, le 6,8% a subi des violences physiques, le 5,6 % des agressions verbales, le 8,1% des violence sexuelle et le 7,3% a été déshabillé sans consentement.

L’hypothèse de départ semble ne pas être porteuse d’éclaircissement sur le phénomène de la violence, car n’émergent pas des données significatifs. Par contre le type d’occupation semble plus intéressant.

Les groupes les plus touchés par la violence parmi les personnes interrogées, soit hommes que femmes, ce sont représentés par les étudiants, les agriculteurs et les commerçants.

Distribution des différentes formes de violences par le type d'occupation des interviewés

	Au moins une violence	La violence Physique	La violence Verbal	La violence par Dénudation	La violence sexuelle sans
	%	%	%	%	%
Ménagère	0,8	0,9	0,6	5,1	1,1
Elève/étudiant	45,7	42,3	48,6	28,2	51,6
Agriculture	34,5	39,5	34,0	38,5	26,4
Commerce	12,8	13,2	11,4	10,3	11,0
Bonne	0,6	0,0	0,6	2,6	1,1
Boy/groom	0,2	0,5	0,0	0,0	0,0
Fonctionnaire/employé publique	3,2	2,3	2,9	7,7	5,5
Fonctionnaire/employé privé	2,2	1,4	2,0	7,7	3,3

Compte tenu que les étudiants sont les plus frappés par toute forme de violence, encore une fois on peut supposer que la variable la plus significative par rapport aux différents type de violence soit plutôt le bas âge qui rends plus vulnérables les potentielles victimes.

9 RESULTATS DES INTEVIEWS EN PROFONDEURS AUX ACTEUR ET DES GROUPES DE DISCUSSION FOCALISES

9.1 *Eléments émergés des interviews en profondeurs*

Des rencontres avec les groupes cibles sont émergés des éléments ultérieurs associés à la prévalence des formes de violence, y compris la VBG et la violence sexuelle au Burundi. Dans le détail :

On rassemble ci-dessous des éléments ressortis dans des interviews

L'absence d'opportunité économique et l'augmentation du coût de la vie qui empire, surtout dans les contextes urbains, (un gigantesque incendie au marché central de Bujumbura le 27/01/2013; les prix du carburant en hausse constamment; à cela il faut ajouter que des années de présence des ONG internationales et des UN ont fait hausser ultérieurement les prix des denrées de base -notamment riz, haricots, manioc et charbon- et des loyers); des abandons scolaires dans les écoles primaires et secondaires (selon les statistiques de ITEKA, dans l'année scolaire 2011-2012 au niveau national, 82.388 garçons et 66.978 filles ont abandonné l'école primaire et 15.142 élèves l'école secondaire) et le bas numéro de fillettes que peuvent entrer à l'école (ISTEEBU).

« Les retours des réfugiés et des personnes déplacées; la migration; l'augmentation de différences et de pouvoir social et économique entre les classes sociales.

Le déplacement de population des zones rurales aux zones urbaines: les paysans dans les régions du nord sont touchés par la surpopulation, il manque les terres cultivables, alors ils poussent la fille à chercher du travail. Les filles vont dans les villes, toutes les villes sont touchées, Muramvya, Gitega, Bujumbura.. pour trouver des places. Elles vont chercher du travail comme bonne très jeunes : filles de 12 ans qui gardent les petits enfants de 5 ou 6 ans. Elles ne vont pas à l'école, elles n'étudient pas, elles travaillent toute la semaine, elles ne reposent pas et le peu d'argent qu'elles gagnent elles l'envoient chez la mère. Elles n'ont pas été éduquées pour refuser les avances de ces hommes qui travaillent dans la même maison : souvent elles tombent enceinte

Les filles ont souvent déjà entendu des autres filles qui sont dans la ville, elles demandent comment elles peuvent trouver un travail dans la ville. Des fois elles arrivent en ville et ne savent pas où loger et elles logent n'importe chez qui.

Il y a aussi des filles qui ont entendu que des jeunes garçons de la même colline ont trouvé un travail à Bujumbura ou dans les grands villes et que les garçons leurs disent « je vais te chercher un emploi » et la prennent à la maison par force avec eux, la garde par force comme sa femme »
(Interviews N° 22 ; 27, 33)

Suivant la Ligue ITEKA il y a aussi des nouvelles catégories vulnérables (très jeunes filles seules d'origine des collines, et des enfants vagabondant), de nouveaux acteurs apparaissent, sous forme de groupes de jeunes (souvent ex-enfant soldats) ayant le rôle de rondes nocturnes dans leurs quartiers ou collines d'origine. Ils sont au service du Parti au pouvoir et leur impunité est évidente .

Manque d'autonomie de la femme financière et économique (cette manque d'autonomie est aggravée par le non accès au droit de succession).

Le haut numéro de ménages avec une femme comme chef de famille (selon l'Enquête démographique et de santé Burundi 2010, données 2009, dans le 27% des cas c'est une femme qui est chef de ménage, en milieu rural les femmes sont 27% du totale et dans le milieu urbain sont 22% du totale).

Le mariage précoce, à très jeune âge (l'âge fixée de mariage est 18 ans, mais il y a des cas des mariages des filles de 13/14 ans).

« Les mariages non déclarés à l'état civil qui rend encore plus vulnérable la situation des femmes, des cas de polygamie (le problème est que dans la loi il n'est pas signalé qu'est-ce que c'est la sanction pour la polygynie. Les hommes commencent avec des femmes paysans qui travaillent beaucoup et après vont chercher une autre femme plus jeune, de la ville. Donc ils abandonnent la première femme et les enfants, sans moyens et sans terre : il y a des cas des hommes qui disent à la femme qu'il va lui donner la terre, mais à la fin n'est pas vrai parce qu'il a vendu la parcelle et le terrain, et la femme se trouve sans rien, dans la rue, avec ses enfants. Dans ces cas, si le mariage est légal, il y a un document qui protège la femme et les enfants. »(interview 6.2013. Cibitoke).

Il y a aussi des facteurs de risque liés à la justice, beaucoup d'interviewés l'ont défini « lente et chère », l'impunité des agresseurs et la modalité diffuse d'arranger à l'amiable les cas de VS entre familles.

L'OPJ lui-même est victime de cette situation, il néglige et il est très difficile de trouver les preuves. On peut constater que il y a eu le viol mais il n'y a rien qui peut constater que c'était lui, parce que ici on n'a pas encore le test ADN. Les enquêtes judiciaires et policières rencontrent ce problème là : le certificat est une preuve que la victime a été vraiment violée, mais ne prouve pas l'identification de l'agresseur. La plus parts des fois les OPJ concluent qui est le responsable sans faire des recherches sur le terrain et pour ça, il y a beaucoup des personnes qui sont emprisonnés injustement (il y a des problèmes entre les familles et des personnes sont donc emprisonnés injustement). Donc le vrai auteur n'est pas puni et ils sont punis des personnes qui ne sont pas coupables : c'est le problème de la manque du test ADN. (16. Ernest Nkurunziza)

Il y a un problème de manque de témoignage : la plus parts des cas le viol est fait entre quatre murs, dans la forêt, pas publiquement, dans la nuit à la fontaine. Donc il y a un problème de témoignage qui est réel. (16. Ernest Nkurunziza)

Il y a ignorance des victimes de la procédure (et nécessité d'un avocat qui il faut payer) et le certificat médical constatant le viol est à payer

Souvent il y a des menaces de l'agresseur vers la victimes et absence d'un programme de sécurité pour les victimes

L'avortement est illégal et il est puni par le code et il n'y a pas des exception, malgré les VBG (où la femme tombe enceinte sans consentement) (15. Jeanine Nkinabacuna)

Exploitation sexuelle et économique des enfants est terrible : beaucoup d'enfants ont abandonné l'école primaire parce que sont forcés à faire de la prostitution pour faire vivre leur famille ; abandon de l'école par des jeunes filles parce que elles sont obligées à s'épouser ; jeunes militarisés, qui sont transformés en militants du partis politiques -jeunes affiliés au parti politique qui deviennent comme des militaires. (16. Ernest Nkurunziza, dati Ligue Iteka)

Difficultés d'accès aux services publiques. Par exemple une commune peut être très loin de la police, comme 38 Km, sans route et avec seulement des sentiers. Comment la femme peut faire pour arriver chez l'OPJ à 38 Km ? En plus elle doit avoir de l'argent pour payer la moto ou les transport. C'est trop loin et la plus part des cas les femmes se trouvent très loin de la police et ça devient un problème. Ce problème est aussi un facteur d'impunité de violence. (16. Ernest Nkurunziza)

La femme qui décide d'aller là-bas et elle va chez l'OPJ, la suite c'est que elle doit retourner chez elle, à la colline parce que n'a pas un autre endroit où se réfugier. Elle arrive chez elle et elle sera victime de pression communautaire, de la famille de l'auteur, de l'entourage. Et elle est obligée d'abandonner le dossier, parce que n'a pas de protection. (16. Ernest Nkurunziza)

D'autres facteurs sont liés à des barrières d'accès aux structures de santé pour certaines catégories de femmes – démunies, analphabètes, déplacées, indigènes ou d'origine de zone de conflits – sont multiples et de différentes natures : géographique, économique, socio-culturelle (dans certains cas aussi religieux) et politique. Le manque de confiance dans ces structures, n'aide pas. En outre, pas tous les CDS ont la possibilité de réaliser une prise en charge médicale complète parce qu'ils ne disposent pas de A.R.V., vaccination Tétanos et/ou Hépatite B, test VIH, contraception d'urgence, mais surtout n'ont pas la possibilité de faire un certificat médical (seulement dans les hôpitaux provinciaux ou avec Seruka) fondamental si la survivante veut dénoncer l'agresseur.

En plus, il y a 72h parce que la victime doit soigner pour les MST, mais il y a des spécialistes qui disent que c'est mieux dans 36h. Mais comment on peut arriver dans l'OPJ dans 36h ? Il faut aller directement au Centre de Santé, mais pas tout le monde est sensibilisé et il y a toujours le problème d'accès aux Cds. (16. Ernest Nkurunziza)

Il n'existe pas des données officielles sur le viol dans le Pays, parler de violence sexuelle au Burundi est tabou et souvent prédomine le silence et la peur, et il n'y a pas en kirundi de mot pour désigner le viol.

Mais aussi, il y a des autres problèmes, comme bien a souligné Ernest Nkurunziza (ITEKA), il y a beaucoup d'organisations qui s'occupent de violence sexuelle, et si vous voulez, on a un problème au niveau des statistiques parce qu'une personne peut venir ici, après avoir été dans une autre organisation, après elle va chez Seruka pour une prise en charge médicale et elle vient chez nous pour prise en charge juridique, alors si on essaie d'analyser on trouve qu'on a compté, en tant que victime, plusieurs fois...la même personne. (Intrev. 16 : 22-39).

9.2 *Éléments émergés des Groupes de Discussion dans les Lycées*

Les six groupes de discussion réalisés dans les lycées de 4 provinces (Bujumbura Marie n'a pas été touchée par manque de collaboration des lycées contactés) ont été animés à partir de fiches¹⁴ préalablement établies (sur la base des mots plus utilisés pour parler des VBG et violence sexuelle durant la première phase de l'étude) pour arriver à identifier les 10 mots les plus utilisés concernant les Connaissances Aptitudes et Pratiques liées à la VBG et à la violence sexuelle.

Concernant les connaissances, aptitudes et pratiques les mots les plus utilisés sont :

CONNAISSANCES	APTITUDES	PRATIQUES
Guerre	Dénoncer le viol	Chercher de l'aide
Ignorance	Se suicider (la victime)	Aller au CDS
Impunité	S'échapper (l'agresseur)	Aller à la police
Isolement	Divorcer	S'accorder à l'amiable
Intimidation	Eloigner la victime	Devenir membre d'associations de victimes
Pauvreté	Devenir triste (la victime)	Soigner les agresseurs
Punition	S'isoler (la victime)	Soigner les victimes
Peur	Banalisation du crime	Plaidoyer en justice
Violence	Tomber malade, devenir fou/folle	Sensibiliser /éduquer
Viol	Menacer la victime / se taire de la victime	Marier la victime avec l'agresseur

Le monde de l'école secondaire semble assez sensible à la problématique de la VBG et la violence sexuelle, par ses choix, durant la discussion démontre d'être assez branché sur l'actualité du phénomène.

¹⁴ Voir outils de l'enquête dans les annexes du présent rapport

Il y a parfois des affirmations très forte, comme par exemple, commentant le terme « isolement de la victime » dans le Lycée de Buganda les élèves ont affirmé : Certaines personnes qui subissent un viol, ne sont plus considérées comme personne . La femme violée devient impure» « Les communautés ne sont plus solidaires entre elles ». Et encore : « les viols ont commencé durant la guerre ; les combattants violaient les femmes comme acte de guerre ».

Dans le Lycée de Buseruko on ajoute : « la famille chasse la victime pour éviter d'assumer les frais des conséquences du viol » ;

« La société à tendance à marginaliser la femme violée et on se moque d'elle »

« le suicide arrive souvent chez la victime »

« Si le violeur a plus de pouvoir de la famille de la victime, le plaidoyer en justice n'avance pas »

Dans le Lycée de Kabezi on commente la peur : « La victime reste effrayée, car il lui est arrivé quelque chose qu'elle ne voulait pas. Il y a la peur de la maladie, de la stigmatisation et de la discrimination par la société. Il y a la peur de rencontrer son propre violeur. C'est la victime qui a beaucoup plus peur de son agresseur »

On définit le viol avec un mot issu du Rwanda IVYAMFURAMBI c'est-à-dire : « commettre un acte qui n'est pas digne du fils aîné » Le fils aîné doit être un exemple positive pour les autres.

Dans plusieurs lycées les élèves et les professeur ont identifié parmi les facteurs qui peuvent augmenter le risque de viol, l'abus d'alcool, de drogue, la pornographie et les mauvaises amitiés.

Un outre il y a des dit-on comme quoi un homme qui prends sexuellement une jeune fille rajeunit (KWISAZURA = se rajeunir).

« A Kabezi il y a des camps militaires et ceux qui habitent près de ceux.ci sont effrayés. Les militaires obligent les populations par la violence à leur faire des services. Les militaires menacent de mort la victime de viol si elle parle »

«Même un professeur refusé par une fille peut l'obliger en lui donnant des mauvaises notes ; ainsi qu'un maire de la primaire qui ne reçoit pas des cadeaux par les parents d'un élève, il le frappera »

Au Lycée de Bubanza on dit que « l'humiliation c'est une forme de violence, si bien qu'elle soit la conséquence d'une autre violence » et encore « Il existe un proverbe en kirundi qui dit : AKARUTAKANDI KARAKAMIRE c'est-à-dire, c'est la raison du plus fort qui est toujours la meilleure ! »

«Il y a des vieilles femmes qui offrent de l'argent à des jeunes garçons pour leur faire l'amour »

Même la sorcellerie à un rôle dans la violence sexuelle, on dit GUTEKA IBUYE RIGASHA, c'est-à-dire « cuire une pierre » opération impossible, bien évidemment, sauf pour le guérisseur qui peut détourner la volonté des femmes qui vont chez lui par des pouvoir mystiques, et les violer sans que même pas elle se rendent compte.

10 RESULTATS DES INTERVIEWS INTEGREES AVEC LES VICTIMES

Dans l'ensemble ont été réalisé 52 interviews intégrées dans les 5 provinces. 51 ont concerné des filles et femmes victime de viol, une a été faite à un Assistent Social du CDFC de Bujumbura Rural qui a suivi le cas d'un viol de 22 enfants et jeunes, par un seul agresseur. Une synthèse anonyme de l'histoire de leur viol est présenté dans les Annexes (Cap. 13.3) ici on met en évidence seulement certaines données générales qui permettent de donner un aperçu du phénomène. Les deux situation sont ici présenté séparément.

10.1 Les 51 victimes fillettes et femmes

Concernant les femmes et filles, il s'agit de 51 victime de viol qui ont été interviewées directement où à travers leur accompagnant (un parent, un voisin ou un opérateur des services de prise en charge et communautaires).

La donnée la plus frappante concerne l'âge des victimes : plus du 70% à moins de 20 ans et le 53% a 15 ou moins. Même les plus petite ne sont pas épargnées par la violence sexuelle.

Distribution par classe d'âge des 51 victimes fillettes et femmes

	N°	%	% ≤ 20 ans	% > 21 ans
0an-2ans	2	3,9	70,6%	
3ans-5ans	2	3,9		
6ans-8ans	5	9,8		
9ans-11 ans	2	3,9		
12 ans- 15ans	16	31,4		
16 ans-20ans	9	17,6		29,4%
21 ans-24 ans	3	5,9		
25 ans-30 ans	4	7,8		
31ans- 34 ans	3	5,9		
35 ans-40 ans	4	7,8		
plus de 40 ans	1	2,0		

Plus du 58% des victime fréquente où à fréquenté l'école et plus du 28% a abandonné les études à cause de la stigmatisation qu'elle a subi par ses copains d'école, qui rend impossible à la fille de continuer à étudier dans le même établissement ; un autre motivation liée à l'abandon scolaire de la part des victimes, ce sont les grossesses causées par le viol, ou encore la pauvreté dans laquelle est tombé la famille après le viol, qui souvent arrive avec le cambriolage des biens de la maison.

Les enfants nait du viol, constituent un vrais problème sociale, car ils n'ont pas de père, donc il n'ont pas une protection familiale qui leur permet d'avoir la reconnaissance de certains droit, par exemple l'exploitation e la terre à cultiver et à l'héritage de biens de la famille. Si bien qu'il est vrai que, comme Françoise Sironi¹⁵ affirme, « l'amour maternel est le première antidote contre le venin de la violence de l'agresseur » pour ces filles qui se retrouvent avec un enfant suite au viol qu'elle ont subi, grandir cet enfant est très difficile à plusieurs niveau, économique (souvent la fille est rejetée par sa propre famille et elle se retrouve sans rien, ultérieurement fragilisée), sociale (elle est perçu par les autres comme

¹⁵ Psychologie Géopolitique Clinique Conférence présentée au colloque : Les etats du traumatisme — Nevers,26 ET 27 Novembre 1999

une fille mal élevée, que surement elle a été complice avec son violeur qui, en définitive, ne l'a pas vraiment violée) anthropologique et psychologique (l'enfant n'appartient à personne si non a sa mère, il est en définitive un être nouveau qui ne peut pas s'inscrire dans une généalogie précise, donc il grandira sans racines et sa souche sera la violence)

Plus de 2/3 des victimes a un père ou un mari et nonobstant la protection sociale qui peut dériver de la présence de ceux-ci, elles ont été frappées par le viol. Souvent le père et le mari renvoient de la maison la victime, surtout dans les cas des victimes majeures de 15 ans, car ils craignent la stigmatisation sociale. Parfois, s'il s'agit de pères de fille en âge de mariage, ils cherchent un arrangement à l'amiable pour que le violeur épouse la fille qu'il a violée. Quand la victime est un enfant, le père reste frappé en profondeur et s'il n'arrive pas à sortir sa rage par l'idée d'aller tuer l'agresseur, il peut tomber dans la dépression et avoir de la peine à en sortir.

Seulement dans 2 cas les victimes avaient été violées par leur propre mari qui les a ensuite chassées de la maison.

Distribution en pourcentage de certains paramètres liées aux cas de viol des victimes interviewées

		N°	%
Frequentation école		28	58,3
Abandon école après le viol		8	28,6
Victime Illétrée		17	35,4
Présence mari/père		34	66,7
Absence mari/père		15	29,4
Agresseur connu	<i>Voisin</i>	23	45,1
	<i>Parent</i>	6	11,8
Agresseur inconnu		20	39,2
Lieu du viol	<i>Maison victime</i>	19	37,3
	<i>Maison agresseur</i>	4	7,8
	<i>Espace ouvert</i>	28	54,9
Prison pour L'agresseur	<i>Oui</i>	2	3,9
	<i>Condamnation</i>	2	3,9
Pas de procès		26	51,0
L'agresseur s'est évadé		21	41,2

L'agresseur est souvent une personne connue, dans le 45,1% des cas il s'est agi d'un voisin, dans 2 cas il était un enseignant, et dans presque le 40 % des cas il était un inconnu.

Ainsi le viol a été consommé dans la maison de la victime dans le 37,3% des cas et dans presque le 55% des cas dans des espaces ouvert.

Ce qui est frappant dans les raconte de la dynamique des cas de viol des interviewées est la modalité utilisé par l'agresseur qui renvoi aux modalités de viol utilisées dans les guerres, comme arme pour terroriser, frapper et anéantir ceux qui sont considéré comme des ennemis. C'est par exemple ce qui raconte une petite fille de 14 ans que à l'âge de 12 elle a été violée dans sa maison par 2 bandits, pendant que 2 autres violaient sa maman, les frères de 6 à 16 ans attachés comme des bête et le père terrassé par les coups obligés à assister et finalement le père égorgé à la baïonnette devant ses propres fils et sa femme.

Ou encore la fille de 19 ans violée, il y a 2 mois, par un jeune dans la rue, pendent que les amis du violeur les encerclent pour que personne ne puisse intervenir et l'agresseur qui menace de mort, après le viol, la fille si elle le dénonce.

Ou encore une fille de 12 ans violée durant un cambriolage dans la maison de la vielle chez qui elle habitait, elle s'était caché sous le lit, un des voleurs l'a trouvé en la sortant du lit l'autre il lui demande : c'est un garçon où une fille, le premier répond : une fille, et ainsi les deux la violent avant de s'en aller avec tout le peu qu'ils ont pu ramasser dans la maison de la vielle dame.

Ces cas sont encore plus graves si on considère que dans le 51% de cas de viol rencontrés il n'y pas eu de procès, surtout à cause du fait que les agresseurs étaient des inconnus et il a été impossible pour les victimes de les identifier; mais aussi à cause du fait que les victimes et leur familles ont peur de dénoncer l'agression car souvent le violeur menace de mort la victime et sa famille.

Une autre motivation est que souvent le viol n'est pas tout de suite dénoncé par la victime, par peur de la stigmatisation, et elle arrive à briser le silence quand elle se rend compte d'être tombée enceinte et elle ne peut plus cacher le fait. A ce stade c'est difficile de pouvoir produire les preuves du viol, demandées par la procédure pénale.

Des 8 filles rencontrées qui ont eu une grossesse suite au viol 7 ont dit qu'elles ont parlé car elles étaient obligées à le faire à cause de la grossesse. Une, violée par son oncle paternel, a été secourue par des voisins quand son agresseur était encore sur elle, donc l'affaire est devenue de domaine public. Cela jette une ombre aussi sur les cas de viol qui ne sont jamais dénoncés par les victimes.

L'un des plus graves problèmes perçus par les victimes est l'impunité de leurs agresseurs, en effet, outre à ce qu'on vient de dire, plus des 40% des violeurs, une fois en prison, arrivent à s'évader soit à travers la corruption, soit par des escamotages, comme déclarer d'être mineurs alors qu'ils ne le sont pas, soit ils sont relâchés par péremption de la détention préventive à cause du fait que la peine n'arrive pas à être établie car la procédure judiciaire traîne.

Ainsi sur l'ensemble des 51 cas rencontrés seulement 2 ont vu le violeur condamné et exécuter sa peine en prison.

10.2 Le cas des 22 enfants et garçons violés par un policier

Il s'agit d'un cas particulier, qui a beaucoup frappé les personnes qui en sont venues à connaissance et qui a été l'objet d'un battage médiatique. De décembre 2012 à Mai 2013 un policier de 40 ans, qui venait de s'installer dans une nouvelle zone d'affectation de poste, a sévèrement battu, drogué, violé et brutalisé 22 enfants et garçons entre 7 et 18 ans (seulement 3 des 22 avaient 18 ans, les autres étaient des mineurs).

Caractéristiques des victimes de l'agresseur

		N° (Oui/Non)
Présence mari/père		9
Absence mari/père		13
Lieu du viol	Maison victime	Non
	Maison agresseur	Oui
	Espace ouvert	Non
Prison pour l'agresseur	Oui	Oui
	Condamnation	24 ans
Ans (100% < 20 ans)		
6ans-8ans		2
9ans-11 ans		4
12 ans- 15ans		8
16 ans-20ans		8

13 d'entre eux n'ont plus de père et une de modalités utilisées par l'agresseur pour attirer chez soi ses victimes était de leur offrir, outre à manger et à boire, hospitalité, amitié, conseil et il leur montrait sa divise et ses armes pour être admiré.

La stratégie de l'agresseur était toujours la même. Il attirait les enfants et jeunes de la zone chez lui par des excuses. Il leur offrait à manger et à boire (dans la nourriture il y avait du somnifère), les enfants après avoir mangé ou bu, s'endormaient et il les violait. Certaines victimes se réveillaient durant le viol, d'autres se réveillaient le matin avec des douleurs à l'anus. A ce point le violeur les menaçait en lui montrant les armes et en leurs disant que s'ils auraient parlé et dénoncé, il les aurait tués. Les enfants resté liés à leur agresseur à cause de la peur et de la manipulation psychologique. Souvent il les convainquaient à ne pas parler du viol en leur racontant qu'il s'agissait d'une initiation, que lui aussi il avait fait cela dans l'armée et qu'il le faisait aussi avec l'actuel président du Burundi, un ancien combattant. Mais le plus souvent il obligeait au silence ses victimes, en les menaçant de mort, en lui montrant ses armes.

Il a abusé de ses victimes durant des mois et ils les obligeait aussi à voler pour lui.

Le cas a été découvert car 2 jeunes ont été pris en train de cambrioler une pharmacie. C'est ainsi qu'ils ont tout avoué en faisant le nom du policier et des autres victimes dont ils étaient à connaissance .

L'AS du CDFC de la zone, a pris dans ses mains le cas. Il a demandé aux familles des victimes de lui donner une procuration pour pouvoir s'occuper directement de leur cas. Il les a amenés tous ensemble au Centre Seruka pour les faire consulter du point de vue médicale et psychologique. Il a aussi entamé la procédure judiciaire.

Les 30 jeunes ont été tous récupérés, l'AS a organisé des groupes de parole pour que les jeunes et les enfants violés puissent exprimer leurs peurs et angoisses. Ceux qui fréquentaient l'école ont repris cette année, les autres qui travaillaient ont repris le travail. Tous ont été tranquilisés du fait que leur violeur est maintenant en prison, donc il ne pourra pas les toucher comme il menaçait de faire s'ils l'auraient dénoncé.

L'AS a amené ce cas directement chez le magistrat à Bujumbura. Il y a eu aussi un grand battage médiatique à cause du fait qu'il s'agissait de 30 enfants et jeunes garçons. Le violeur a été jugé directement par le magistrat, les familles des jeunes n'ont même pas dû prendre un avocat. Le violeur a eu 25 ans et il est maintenant dans la prison centrale de Bujumbura

10.3 Commentaires aux cas de viol rencontrés

Je serai tentée de dire qu'à partir des années 95 nous sommes sortis d'une pratique plus ou moins codifiée à une pratique sauvage, où on relève cependant les points qui entrent dans la définition que donne l'ONU au mot torture.

Il s'agit d'actes délibérés, avec le consentement exprès ou le plus souvent tacite de l'autorité dont relève les responsables, dans un but précis. : garder la main mise sur des richesses naturelles, sur une ethnie, sur un groupe social par exemple.

Ce qui s'est passé au Sierra Leone pour les diamants, dans la région des Grands Lacs, au Sri Lanka, en Algérie relève de cette aggravation de la torture qui touche toute un groupe social et s'acharne, de plus, sur les femmes.

La torture dans le monde actuel Hélène Jaffé

(<http://www.csprp.univ-paris-diderot.fr/IMG/pdf/jaffe.pdf>)

Françoise Sironi, dans *Psychopathologie des violences collectives : Essai de Psychologie Géopolitique Clinique*, Paris, Odile Jacob, 2007 montre comme la proportion de civils tués et blessés dans les guerres du dernier siècle est passée de 5% par rapport aux militaires de la 1^{re} Guerre Mondiale, à 50% de la 2^e Guerre Mondiale, à 90% des guerres qu'on fait à partir des années '90.

Les histoires rencontrées, croisées aux données quantitatives concernant la prévalence des violences subies par la population générale dessinent un scénario plus proche à l'état de guerre que à celui de paix. En effet, comme on l'a vu, le Burundi vient de sortir officiellement d'une guerre civile que de 1993 à 2005 aurait fait 300.000 morts. La situation si bien plus calme qu'auparavant reste assez tendue.

Surtout, « (...) lorsque des combattants, visiblement traumatisés au retour de guerres perdues, ne font l'objet d'aucun traitement psychologique parce qu'une chape de plomb s'abat sur ces guerres perdues, ils constituent de véritables bombes humaines à retardement dans la société civile. Il y a un point commun entre tous ces types de situations : il s'agit de situations cliniques où l'articulation entre le contexte, la culture, l'histoire collective et l'histoire singulière est déterminante. Il s'agit de situations cliniques qui viennent mettre en échec nos théories et concepts habituels en psychologie clinique. » (Sironi F. 2007).

Les systèmes violents d'initiation utilisés durant la guerre, ainsi que le viol comme arme génocidaire¹⁶ semblent être encore actifs dans la société burundaise actuelle. Ainsi le viol acquiert la même valeur d'une torture. Encore suivant Sironi : « Ce n'est pas pour faire parler que l'on torture, c'est pour faire taire. L'objectif majeur et la fonction des traumatismes délibérément induits par l'homme est de produire de la déculturation en désaffiliant la personne d'avec son groupe d'appartenance. Déculturation car à travers une personne singulière que l'on torture, c'est en fait son groupe d'appartenance que l'on veut atteindre: appartenance professionnelle, religieuse, ethnique, politique, sexuelle. On attaque la part collective de l'individu, celle qui le rattache à un groupe désigné comme cible par l'agresseur, en désintégrant l'articulation entre le singulier et le collectif. Quand le processus a atteint son objectif, l'individu que l'on a torturé devient sujet isolé au sein du groupe. Il va diffuser, à son insu, tout autour de lui, des fragments du virus que l'on a logé au creux de son ventre et qui continue à être actif des années après la torture. Tant que l'on n'a pas extirpé ce qui ronge les victimes de traumatismes intentionnels de l'intérieur, le processus d'influence continue. »

¹⁶ Michela Fusaschi, 2010, "Rwanda, etnografie del post genocidio" Meltemi ed.

11 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

11.1 Le contexte

11.2 L'aspect juridique

11.3 L'aspect médical

11.4 L'aspect psychologique

11.5 Les Connaissances

11.6 Les Attitudes

11.7 Les Pratique

11.8 Le rôle de la sensibilisation

12 BIBLIOGRAPHIE

13 ANNEXES

13.1 Instruments quantitatifs et qualitatifs utilisés pour l'étude

13.2 Liste des personnes interviewés par Province

13.3 Synthèse des interviews intégrées avec les victimes